

Préambule

L'étude du secteur agricole du Congo a été commanditée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE), chef de file pour les différents ministères techniques et transversaux concernés par la sécurité alimentaire et le développement agricole, et financée par un don de la Banque Africaine de Développement (BAD).

L'exécution de l'étude a été confiée au consortium SOFRECO-CERAPE, partenaire du MAE et doit être réalisée entre le deuxième trimestre 2011 et le premier semestre 2012.

L'étude est subdivisée en 3 phases :

- I. Bilan Diagnostic du secteur agricole et monographies départementales ;
- II. Planification du Développement du Secteur Agricole Congolais ;
- III. Programmation de la relance du secteur agricole congolais.

Chaque phase doit avoir une approche nationale et une approche départementale. Le présent document est la monographie départementale de la Lékomou qui rassemble les informations socio-économiques et sous-sectorielles collectées et disponibles pour le département, synthétisant les résultats de la phase 1 de diagnostic de l'ESA pour cette circonscription administrative.

La méthodologie de travail se base sur une approche participative à partir d'analyses documentaires, d'enquêtes sur le terrain, d'entretiens avec les parties prenantes à tous les niveaux, d'ateliers de présentation des résultats et de concertation sur les orientations stratégiques. A la fin de chaque phase, les documents produits sont présentés aux parties prenantes départementales et nationales pour discussion et validation.

La phase I a pour objectif de mettre à disposition pour le département d'une base d'informations actualisées, aussi fiable que possible, illustrée par des cartes nouvelles et soutenue par des statistiques récoltées sur le terrain dans le cadre d'une enquête nationale.

La base de données documentaires est construite et disponible pour tous les acteurs ; de même que le système d'information géographique permettant de produire des cartes à toutes les échelles possibles. Ne sont présentées ici que les cartes produites à l'échelle départementale, mais le SIG permet tout aussi bien de produire des cartes à l'échelle du district, du village ou de n'importe quel projet d'investissement. La carte des pentes notamment peut être produite par le SIG à l'échelle de chaque projet agricole ou forestier afin d'aider les décideurs à sélectionner les affectations définitives des terres. Le SIG donne une idée assez précise des propositions d'affectation des terres en fonction des sols, des occupations actuelles, du zonage existant et des contraintes de relief ou d'hydromorphie.

Dans la phase II, les recommandations présentées en fin de monographie départementale sont des propositions d'orientations stratégiques devant servir à la planification à moyen et long termes des investissements publics et privés dans le département.

La phase III inclura la programmation des projets prioritaires à court et moyen termes.

Résumé exécutif

Département		LEKOUMOU										
Chef-lieu		Sibiti										
Districts		5 : Sibiti, Komono, Zananga, Bambama et Mayéyé.										
Superficie		20.950km ² Dont forêt : km ²										
Climat		Bas-congolais										
Reliefs remarquables		Plateaux Bateke, Contreforts Massif du Chaillu										
Hydrographie		Nombreux cours d'eau : Bouenza, Loulali, Mpoukou, Ogoué...										
Végétation		forêt dense sempervirente, forêt mésophile, différents types de savanes arbustives										
Population		Nombre d'hab. : 96 393		Densité : 4,6 hab./km ²		Taille moyenne des ménages ruraux : 3,7 pers.						
Infrastruc tures	Transport	Réseau routier : km dont bitumé : km Principaux axes : Sibiti-Loudima			Autres voies de communication : Aérodromes de Sibiti et Zanaga (fermés)							
	Stockage	Inexistantes										
Activité des ménages		Agriculture	Maraîchage	Elevage	Pêche	Pisciculture	Autres					
		76 %	10 %	6 %	7 %	0 %	1 %					
AGRICULTURE	Terres cultivables	ha Dont terres cultivées :										
	Bassins de production											
	Principales productions	manioc, l'arachide, le maïs et la banane paddy et les cultures de rente telles que le café et le palmier à huile ont été abandonnées										
	Facteurs de production	Main d'œuvre non familiale	Mécanisation	Utilisation d'engrais	Utilisation de produits phyto.	Assistance technique						
		78%	%	2%	1,5%	25%						
	Transformation et commercialisation	Agro-industries			Marchés de vente des produits agricoles							
Elevage (cheptels)		Bovins	Ovins	Caprins	Poulets	Porcins						
		386	2936	10577	31771	10505						
Pêche		Continente			Maritime							
		Nombre de pêcheurs : 117 Production :			Nombre de pêcheurs : Production :							
Pisciculture		Nombre de pisciculteurs : 83 Production :			Etangs domaniaux : 26 (1,07ha) abandonnés Etangs privés : 230 (0,55 ha)							
Forêt		Nombre d'UFA : Réserves forestières : 2 : Létili, Ogooé										
Mines		Projet Zanaga (fer) très avancé										
Finances		Etablissements bancaires		Etablissements de microcrédit		Etablissements de transferts de fonds						
		0		5 structures		Pas d'information						
Enseignement technique		1 CETA et 1 LTA tous deux à Sibiti										
Recherche agronomique		Programme pilote Agricongo à Moulimba										

Sommaire

PREAMBULE.....	1
RESUME EXECUTIF	2
SOMMAIRE	3
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES TABLEAUX	6
ABREVIATIONS.....	7
1. INTRODUCTION.....	10
2. PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE LA LEKOMOU.....	12
2.1 Contexte naturel.....	12
2.1.1 Géographie.....	12
2.1.2 Hydrographie.....	12
2.1.3 Végétation.....	15
2.1.4 Relief	17
2.1.5 Géologie.....	19
2.1.6 Pédologie	21
2.1.7 Climat	23
2.2 Contexte humain.....	25
2.2.1 Démographie	25
2.2.2 Conditions de vie	26
2.2.3 La situation du genre	28
2.2.4 Infrastructures rurales.....	30
3. ETAT DES LIEUX	32
3.1 Agriculture	33
3.1.1 Situation générale de l'agriculture	33
3.1.2 Facteurs de production agricole	36
3.1.3 Appui aux agriculteurs.....	37
3.1.4 Commercialisation des produits.....	38
3.2 Elevage	39
3.2.1 Situation générale de l'élevage	39
3.2.2 Productions animales	41
3.2.3 Accès aux soins vétérinaires	42
3.2.4 Commercialisation des produits de l'élevage et revenus.....	43
3.2.5 Actions des acteurs du développement.....	44
3.3 Pêche	44
3.3.1 Situation générale de la pêche	44
3.3.2 Usages et pratiques de pêche	45
3.3.3 Pisciculture	45

3.3.4	Interventions passées et en cours dans le secteur de la pêche et de la pisciculture	46
3.3.5	Commercialisation des produits frais	46
3.3.6	Contraintes et opportunités pour le développement de la pêche et de la pisciculture	47
3.4	Forêt.....	48
3.4.1	Situation sur la gestion de la forêt.....	48
3.4.2	Charbon de bois et bois de chauffe	48
4.	ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL	51
4.1	Services déconcentrés	51
4.1.1	La Direction Départementale de l'Agriculture.....	52
4.1.2	La Direction Départementale de l'élevage	52
4.1.3	La Direction départementale de la pêche	52
4.2	Enseignement agricole.....	52
4.3	Recherche agricole	52
4.4	Encadrement, formation, vulgarisation	53
4.5	Cadre foncier.....	54
4.5.1	Secteur minier	54
4.6	Finances rurales.....	57
4.6.1	Institutions de microfinance.....	57
4.6.2	Besoins de financement.....	58
4.6.3	Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA).....	59
5.	POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	60
5.1	Principales préoccupations et solutions identifiées par les agriculteurs	60
5.1.1	Préoccupations	60
5.1.2	Solutions	61
5.2	Atouts	62
5.3	Contraintes	62
5.4	Recommandations stratégiques	63
5.4.1	Aménagement du territoire.....	63
5.4.2	Agriculture.....	63
5.4.3	Elevage	64
5.4.4	Pêche.....	64
5.4.5	Forêt et environnement	65
5.4.6	Environnement institutionnel	65
5.4.7	Commercialisation des produits agricoles.....	66
5.4.8	Agro-industries	66
5.4.9	Enseignement agricole et forestier	66
5.4.10	Recherche agricole, formation et vulgarisation	66
6.	ANNEXES	67
	Annexe 1 : Source des données / bibliographie	68
	Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées	69
	Annexe 3 : Déroulement de l'enquête	70
	Annexe 4 : Légende de la carte géologique.....	72
	Annexe 5 : Légende de la carte pédologique.....	76
	Annexe 6 : Légende de la carte forestière.....	84
	Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale	86

Liste des Figures

Figure 1 : Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA.....	11
Figure 2 : Divisions administratives de la République du Congo	13
Figure 3 : Carte administrative du département, avec les localités, routes, hydrographie, infrastructures sociales (1/630 000).....	14
Figure 4 : Savane herbeuse, arborée et arbustive	15
Figure 5 : Carte du couvert végétal du département sur base d'image satellitaire	16
Figure 6 : Carte de la modélisation numérique terrestre du département / visualisation du relief par niveaux.....	18
Figure 7 : Carte géologique du département	20
Figure 8 : Carte pédologique du département.....	22
Figure 9 : Pluviométrie moyenne sur 2006-2010 (en mm) et total des précipitations moyennes sur 2006-2010 (en mm).....	23
Figure 10 : Carte nationale des bio-climats du Congo.....	24
Figure 11 : Nombre de Personne par ménage.....	26
Figure 12 : Type d'habitat	26
Figure 13 : Matériaux des murs des habitations (en %)	26
Figure 14 : mode d'éclairage des ménages agricoles.....	27
Figure 15 : Accès à l'eau	27
Figure 16 : Combustible de cuisson.....	27
Figure 17 : Mode d'évacuation des eaux usées	28
Figure 18 : Mode d'évacuation des ordures ménagères	28
Figure 19 : Possession de champ selon le sexe et l'âge	29
Figure 20 : Niveau d'instruction des propriétaires de champs selon le sexe.....	29
Figure 21 : Répartition des éleveurs selon le sexe.....	30
Figure 22 : Activité économique principale des ménages agricoles	32
Figure 23 : Activité secondaire des ménages agricoles	32
Figure 24 : Type d'exploitation	33
Figure 25 : Pyramide des âges des propriétaires de champs.....	33
Figure 26 : Distance entre la route principale et l'exploitation agricole.....	34
Figure 27 : Longévité dans l'exercice de l'activité agricole (en %).....	34
Figure 28 : Carte d'emprise agricole du département de la Lékomou.....	35
Figure 29 : Utilisation des intrants (%).....	36
Figure 30 : Utilisation de main d'œuvre	36
Figure 31 : Principaux outils agricoles utilisés dans le Pool	37
Figure 32 : Mode d'acquisition des terres selon le sexe	37
Figure 33 : Type de marché	38
Figure 34 : Revenu des producteurs dans le département de la Lékomou.....	39
Figure 35 : Cheptel départemental par espèce par district	40

Figure 36 : Statut des exploitations d'élevage.....	41
Figure 37 : Type de soins reçus par les bêtes malades.....	42
Figure 38 : Type de marché de vente des produits de l'élevage.....	43
Figure 39 : Prix de vente moyen des animaux selon l'espèce (en FCFA), nombre moyen d'animaux vendus au cours des 12 derniers mois et revenus tirés de l'élevage	43
Figure 40 : Pyramide des âges des pêcheurs	44
Figure 41 : Engins de pêche utilisés (en %)	45
Figure 42 : Modes de conservation utilisés par les pêcheurs	46
Figure 43 : Type de marché	46
Figure 44 : Total des revenus tirés de la pêche au cours des 12 derniers mois	47
Figure 45 : Carte de la situation du découpage forestier dans le sud du Congo (mai 2011)	50
Figure 46 : Proportion d'agriculteurs ayant bénéficié de services d'appui et d'encadrement (en %).....	53
Figure 47 : Répartition des organismes ayant offert des services d'appui et d'encadrement (en % d'éleveurs)	53
Figure 48 : Carte de la situation du cadastre minier dans le sud du Congo (juin 2011).....	56
Figure 49 : Mode de financement des activités agricoles	58
Figure 50 : Mode financement des activités d'élevage	58
Figure 51 : Mode de financement des activités de pêche.....	58
Figure 52 : Financements alloués par le FSA selon le type de bénéficiaires.....	59
Figure 53 : Financements du FSA par filière	59
Figure 54 : Principales inquiétudes et blocages des agriculteurs du département.....	60
Figure 55 : Principales attentes des agriculteurs en investissements et appui	61

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Température moyenne de l'air enregistrée en °C	23
Tableau 2 : Répartition des actifs agricoles par District et Zone.	25
Tableau 3 : Cheptel départemental par espèce et par district	40
Tableau 4 : Quelques UFA dans le Département de Lékomou	48

Abréviations

ASUDH	Action de Secours et d'Urgence pour le Développement humain
ADECOR	Association pour le développement des communautés locales
ATV	Association Terre et Village
CACP	Centre d'Appui aux Cultures Pérennes
CERAG	Centre de Recherches sur l'Amélioration Génétique des plantes
CERAPE	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques
CERGEC	Centre de Recherche Géographique et de Production Cartographique
CERVE	Centre d'Etudes des Ressources Végétales
CETA	Collège d'Enseignement Technique Agricole
CNES	Centre National d'Etude des Sols
CNRST	Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique
CNSA	Centre National de Semences Améliorées
Congo-SAN	Congo-Société Alimentaire Nutritionnelle
CRAFO	Centre de Recherches Agronomiques et Forestières d'Oyo
CRAL	Centre de Recherches Agronomiques de Loudima
CRCRT	Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration
CRESSH	Centre de Recherche et d'Etude en Sciences Sociales
CRFL	Centre de Recherches Forestières du Littoral
CRFO	Centre de Recherches Forestières de Ouezzo
CRHM	Centre de Recherche Hydrobiologique de Mossaka
CIPT	Centre de Recherche et d'Initiation des Projets de Technologie
CRVZ	Centre de Recherches Vétérinaires et Zootechniques
CS	Centre de Santé
CSI	Centre de Santé Intégré
CSS	Centre de Santé Social
CVTA	Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles
CVTE	Centre de Vulgarisation des Techniques d'Elevage
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDEF	Direction Départementale de l'Economie Forestière
DDPA	Direction Départementale de la Pêche et de l'Aquaculture
DDS	Direction Départementale de la Santé
DGRST	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique

DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance l'Emploi et Réduction de la Pauvreté
ESA	Etude du Secteur Agricole
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GIEB	Groupement d'Intérêt Economique de Boko
HG	Hôpital Général
HR	Hôpital de Référence
IDR	Institut de Développement Rural
ITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IRAF	Institut National de Recherches en sciences Agronomiques et Forestières
IRSEN	Institut National de Recherches en Sciences Exactes et Naturelles
LTA	Lycée Technique Agricole
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
METP	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
METP	Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics
PACD	Projet Agricole de Coopération Décentralisée
PADEL	Programme Agricole et Développement Local
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
PDSA	Plan directeur de Développement du Secteur Agricole
PNRSA	Programme National de Réhabilitation et de relance du Secteur Agricole
PRESJAR	Projet de Réinsertion Economique et Sociale des Jeunes à Risque
PRRSPD	Projet de Réhabilitation et de Relance des Stations Piscicoles Domaniales
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PMAE	Paquet Minimum d'Activité Elargie (chirurgie y compris)
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PRODER	Projet de Développement Rural
PRSA	Programme de Réhabilitation et de relance du Secteur Agricole
PS	Poste de Santé
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
RDC	République Démocratique du Congo
R-PP	Readiness Preparation Proposal (Proposition de Préparation à la REDD+)
SARIS	Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre
SNRA	Système National De La Recherche Agronomique
SNRST	Système National de Recherche Scientifique et Technique
TBS	Taux Brut de Scolarisation

UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
UR2PI	Unité de Recherche sur la Productivité des Plantes Industrielles

1. Introduction

Le département de la Lékoumou est un département à prédominance rurale. La densité de population y est en moyenne assez faible, voire très faible, comme dans la plupart des autres départements ruraux du pays.

La relative proximité de POINTE NOIRE, qui est un atout en termes de marché et d'approvisionnement, apparaît également comme une contrainte dans la mesure où les jeunes actifs sont plus attirés par les opportunités urbaines que par la perspective de cultiver. A l'avenir, un réel travail au niveau éducatif devrait être mené pour que l'agriculture soit perçue comme une véritable activité économique à caractère entrepreneuriale et non comme l'activité par défaut de ceux qui n'ont pas pu réussir dans le système scolaire et prétendre à des postes dans la fonction publique.

Pour envisager de véritables investissements en termes de développement de l'agriculture dans le département, il conviendrait de fluidifier le mode d'acquisition des terres soit sous forme de baux soit sous forme de ventes, mais la rigidité actuelle du mode de transmission est une réelle contrainte à la croissance des surfaces cultivées.

L'Etat Congolais a déclaré à de nombreuses reprises sa volonté de voir le secteur agricole se développer afin de contribuer à mieux nourrir sa population en général, mais également à réduire ses colossales importations de produits alimentaires, lesquelles pèsent lourdement sur le budget national et la croissance du PIB. Il s'agit aussi de promouvoir des activités qui ne soient pas dépendantes du pétrole et qui pourront assurer une croissance stable et pérenne au pays au delà de l'exploitation pétrolière.

Les différents documents de planification stratégique du Congo préparés et adoptés depuis maintenant une décennie réaffirment toute la nécessité de relancer l'agriculture, l'élevage et la pêche. Seule l'exploitation forestière industrielle a connu une croissance importante durant la dernière décennie, les autres produits demeurant à un niveau désespérément bas. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été adopté pour être mis en œuvre dans le souci d'avoir une croissance pro-pauvre. Il est actuellement en cours de révision afin de réactualiser les approches au regard de l'expérience acquise sur les dernières années. En réalité, la lutte contre la pauvreté demande une croissance nette du PIB tant urbain que rural, croissance qui permet alors la création d'emplois nouveaux dans tous les secteurs, emplois directs et emplois induits. Le Gouvernement a réaffirmé le concept de libéralisation de l'économie nationale et admet que l'environnement des affaires est encore trop rigide pour permettre un développement accru des activités. De ce fait, tous les secteurs doivent concourir à proposer des solutions adaptées pour inciter les entrepreneurs, depuis les investisseurs nationaux, en passant par les investisseurs internationaux, jusqu'aux plus petits des opérateurs économiques aussi bien en ville que dans les campagnes, à s'engager dans les activités les plus diverses. En clair, pour résorber le chômage, créer des emplois et réduire les trappes de pauvreté se révèle être un levier d'action crucial d'autant plus que la croissance démographique, notamment en ville et dans les zones périurbaines, est très forte. L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière sont à la fois des réservoirs de croissance et des solutions d'avenir, voire de richesses, pour tous ceux qui voudront bien y investir.

L'ESA (Etude Du Secteur Agricole) du Congo tente pour la première fois de dresser un état des lieux exhaustif de ce secteur pris au sens large (agriculture, pêche, élevage, forêt) en ayant une approche ciblée département par département mais intégrée dans la logique de planification nationale. Plusieurs stratégies sectorielles ont été développées ces dernières années, notamment pour le développement rural, la pêche, l'élevage, la forêt ou encore les transports, sans oublier les secteurs sociaux. Cependant un plan directeur du secteur agricole présentant une vision globale et transversale du développement souhaité du secteur tant au niveau national que départemental semblait nécessaire pour favoriser une approche intégrée du développement du pays. De cette

vision, devront être déduits des programmes et des projets permettant une réelle relance des activités agricoles sur la base d'investissements publics devant concourir à la relance des investissements privés.

Le schéma ci-après permet de visualiser la logique de planification qui prévaut dans le cadre de cette étude.

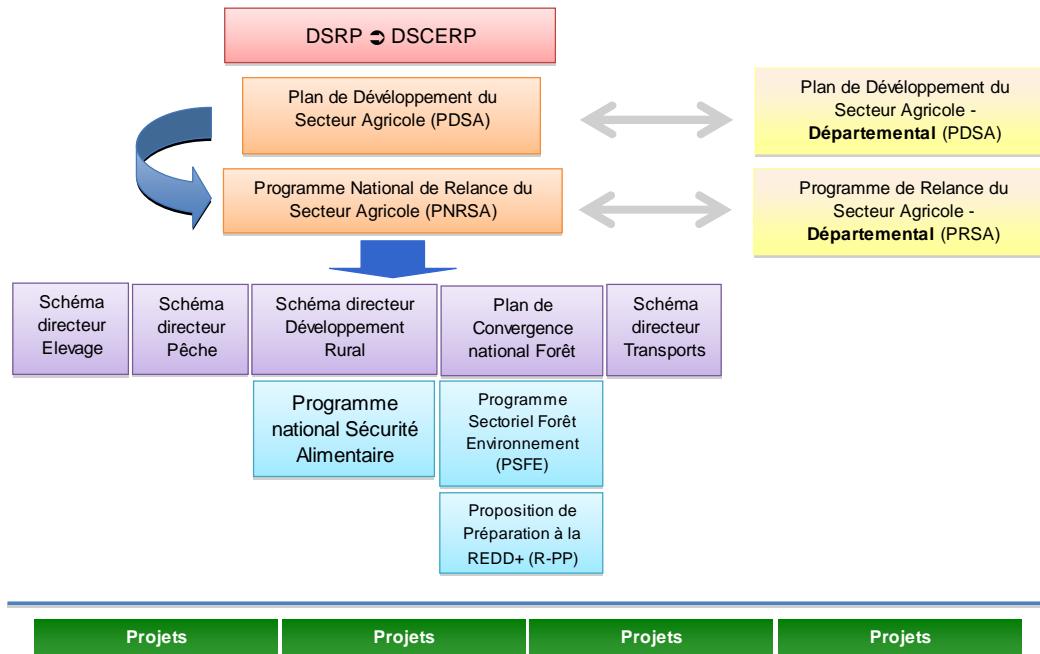


Figure 1 : Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA

La rédaction des monographies a été l'occasion de rassembler et de synthétiser les informations essentielles concernant le département pour comprendre autant les atouts et les contraintes agropédo-climatiques de la zone que les atouts et les contraintes anthropiques, les degrés de développement de chaque sous-filière (agricole, élevage, pêche et forêt), la situation des autres activités économiques ou celle des transports, etc. – en bref, tout paramètre qui contribuant à la compréhension de la situation du département. Basé sur ces données remontant du terrain, l'équipe d'experts – en étroit partenariat avec les autorités ministérielles – proposera des recommandations adaptées au cas particulier de chaque département. Ce faisceau d'axes de développement sera la base d'un plan directeur départemental de développement du secteur agricole (PDSA) puis d'une proposition de programmation d'activités prioritaires (PNRSA) pour les 5 à 10 ans à venir.

Etant donné le manque de données cartographiques à la disposition des décideurs nationaux et des équipes techniques départementales, les Termes de Références de l'ESA ont naturellement mis l'accent sur le développement de cet outil d'aide à la décision indispensable. La plupart des cartes qui sont présentées dans cette monographie départementale sont inédites. Elles ont été produites soit sur la base d'anciennes cartes qui ont été numérisées (géologie, climat, pédologie), soit sur la base de relevés GPS des localités et des axes routiers (carte de localisation), ou sur la base des informations collectées dans les ministères partenaires (zonage forestier, zonage minier) en encore sur la base d'images satellites (carte du relief, carte du couvert forestier) et enfin en combinant ces différentes cartes (couches) pour produire une estimation de l'emprise agricole et une proposition de carte d'affectation des sols.

L'enquête conduite dans le département par l'équipe SOFRECO-CERAPE a permis de produire également des données inédites qui servent de base à l'analyse des experts.

2. Présentation du Département de la Lékoumou

2.1 Contexte naturel

2.1.1 Géographie

Le département de la Lékoumou est situé au sud-ouest du Congo. Il est limité :

- Au nord par la République gabonaise ;
- Au sud par le département de la Bouenza ;
- A l'est par les départements du Pool, des plateaux et de la Bouenza ;
- A l'ouest par le département du Niari.

Le département de la Lékoumou s'étend sur une superficie de 20 950 km². Il est subdivisé en cinq (5) districts : Sibiti, Komono, Zananga, Bambama et Mayéyé. Il compte 119 villages.

2.1.2 Hydrographie

Le vaste réseau hydrographique est composé essentiellement des fleuves, des rivières et des plaines d'inondation dont le régime hydrologique de type tropical est marqué par des périodes de crues pendant la saison pluvieuse et des périodes d'étiage pendant la saison sèche ; ceci a une incidence directe sur l'exercice des activités de pêche.

Les cours d'eau ci-après arrosent le département de la Lékoumou :

- La Bouenza : d'une longueur de plus de 140 km partagée avec les départements du Pool et de la Bouenza ;
- La Loulali : qui s'étend sur près de 130 km dans les districts de Mayéyé, Sibiti et Komono et reçoit de très nombreux affluents dont la Loungou, la Loyo, la Lékoumou (90km) et la Foula ;
- La Mpoukou : long de 125 km qui marque l'une des frontières avec le département du Niari et se jette dans la Louessé après avoir reçu les eaux des rivières Nimi au village Mbaya et Loula à Makina dans le district de Komono ;
- L'Ogoué : dont le cours supérieur traverse le district de Zanaga sur près de 100 km avant de se jeter dans la rivière Létili dans le Bambama ;
- Outre ces cours d'eau, l'on récense également les rivières Louali, Loumongo, Mati et Louboulou dans les districts de Zanaga et de Bambama.

- Ville de Pointe-Noire
- le Kouilou
- le Niari
- la Lékomou
- la Bouenza
- le Pool
- Ville de Brazzaville
- les Plateaux
- la Cuvette
- la Cuvette-Ouest
- la Sangha
- la Likouala

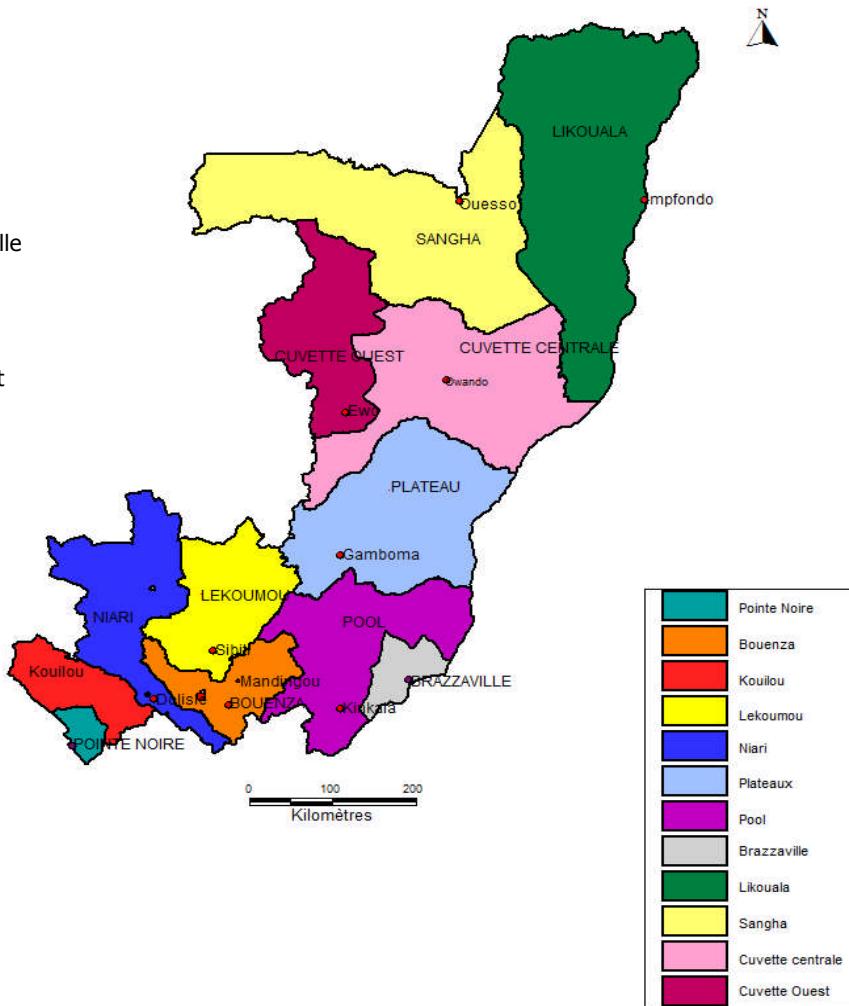
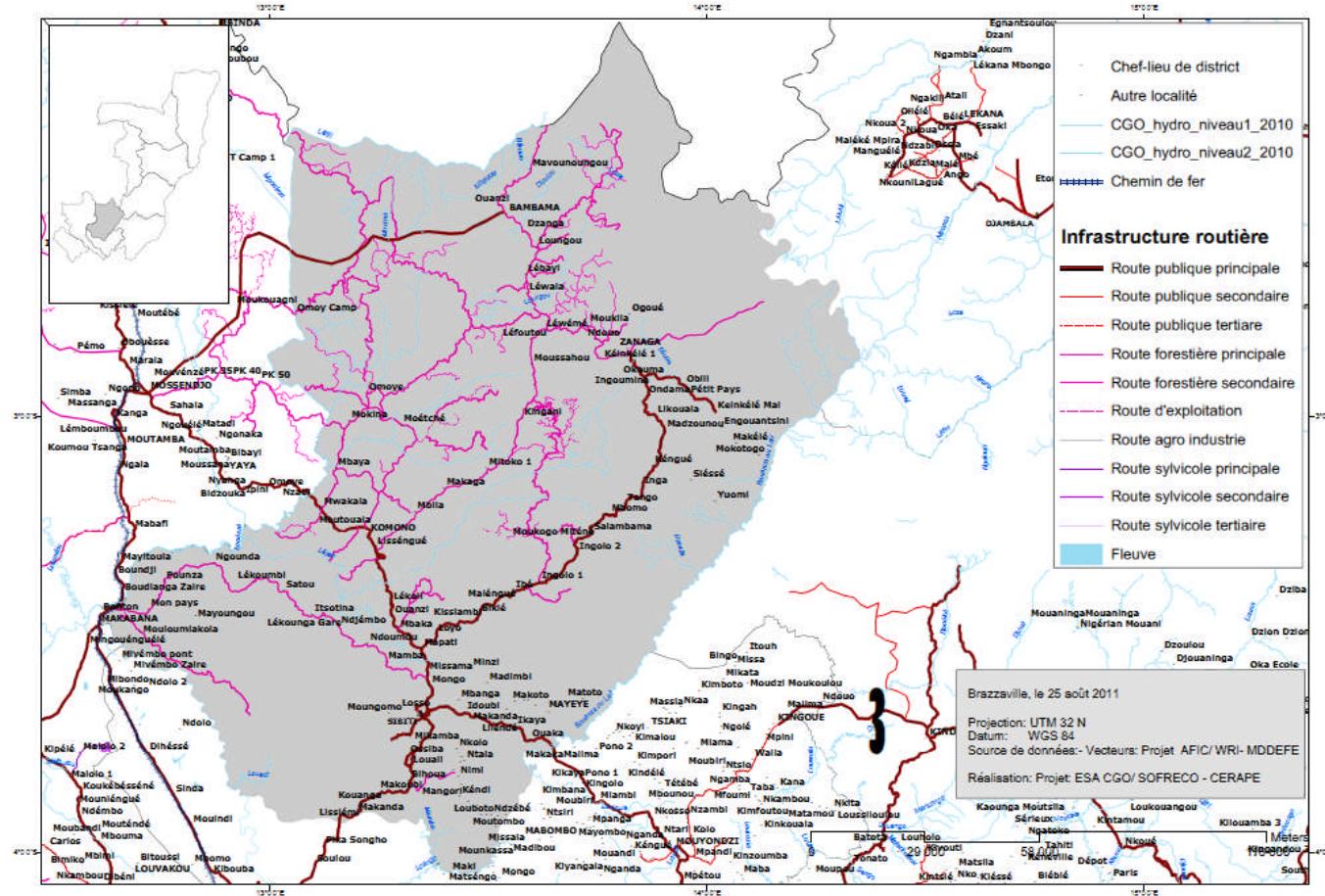


Figure 2 : Divisions administratives de la République du Congo



La carte de localisation pour le département de la Lékoumou est une nouveauté de l'ESA permise grâce à l'utilisation des données de localisation des villages recueillies lors du recensement de 2007 et des données les plus récentes concernant les routes et pistes connues et actuellement numérisées, notamment les pistes forestières installées par les concessionnaires forestiers. Les noms des villages proviennent également du recensement de 2007. On visualise aussi le réseau hydrographique principal.

Figure 3 : Carte administrative du département, avec les localités, routes, hydrographie, infrastructures sociales (1/630 000)

2.1.3 Végétation

Différentes formations végétales sont représentées dans le Département de la Lekoumou depuis la forêt dense sempervirente qui recouvre presque complètement le massif du Chaillu, la forêt mésophile semi-décidue sur les formations sableuses et différents types de savanes arbustives sur les formations sédimentaires. Les limites sont brutales et l'on passe directement de la forêt dense sempervirente à des savanes arbustives sans les intermédiaires de la forêt dense sèche, ni des savanes boisées comme en Afrique de l'ouest, au nord de l'équateur.

La forêt dense humide sempervirente recouvre essentiellement le socle granitique du Chaillu, mais déborde surtout au sud sur les formations sédimentaires de la Bouenza. Quelques petites savanes faiblement arbustives à *Hyparrhenia diplandra* et *Hyparrhenia lecontei* et *Hymenocardia acida* parsèment surtout au nord, ce massif de forêt dense de type ombrophile où l'on retrouve des essences très variées dont les principales exploitées sont : Okoumé, Moabi, Sapelli, Limba, Iroko, Bilinga, Movingui. Les savanes "incluses" qui occupent partiellement les sommets de certains interfluves ne paraissent pas être d'origine édaphique; et il semble que ce soit l'homme qui, par ses défrichements et ses feux de brousse, ait créé ou tout au moins entretenu ces petites savanes actuellement en équilibre avec le "fire-climax".

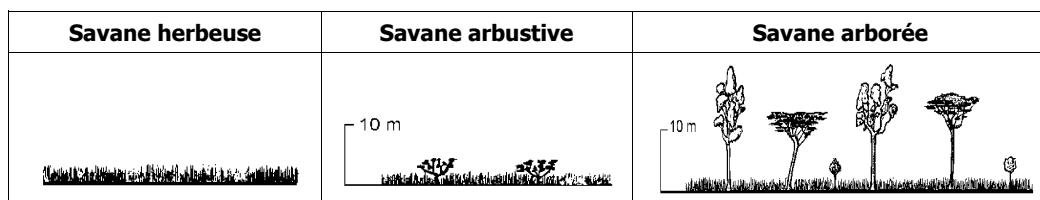
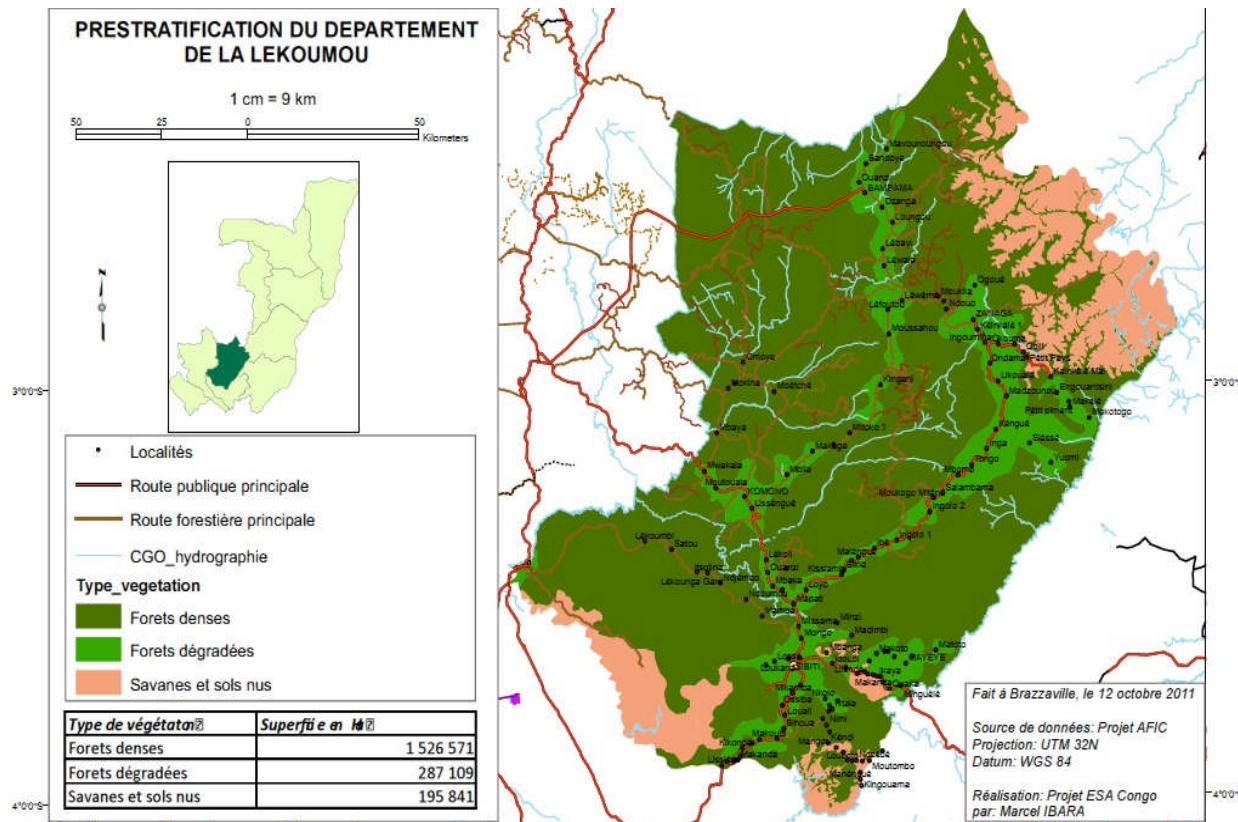


Figure 4 : Savane herbeuse, arborée et arbustive



Cette carte réalisée à partir de l'image satellitaire permet de visualiser directement la couverture végétale du département de la Lékoumou et notamment les zones forestières. La carte est éloquente, les forêts denses recouvrent 75% du territoire ne laissant ainsi qu'une portion congrue pour les activités agricoles, soit le long des axes routiers bordés de forêts dégradées, soit au nord et au sud du département sur des savanes et sols nus.

Figure 5 : Carte du couvert végétal du département sur base d'image satellitaire

2.1.4 Relief

Le relief du Département de la Lekoumou est marqué par l'existence de surfaces tabulaires, parfois disséquées en petits plateaux par suite d'une reprise d'érosion surtout linéaire, mais qui présentent sur de grandes distances des altitudes analogues.

Dans le cas des plateaux Batéké, nous avons affaire à une surface structurale qui paraît s'être conservée du fait de la meilleure résistance à l'érosion de la couche supérieure des limons sableux, plus perméable et surtout plus cohérente que les sables "boulants" dérivés de l'altération des grès polymorphes sous-jacents.

Par contre, les surfaces d'aplanissement, dont on observe les témoins soit au sud du massif du Chaillu (plateau Babembé, région de Mouyondzi à Sibiti) soit dans sa partie nord-est (région de Bouyala, Zanaga, Banbama), paraissent indépendantes du substratum géologique et constituerait plutôt d'anciennes surfaces de pediplanation.

La première de ces surfaces d'aplanissement qui borde au sud le massif du Chaillu, affecte la forme d'une gouttière très évasée d'orientation SE-NW, (route Mouyondzi-Mossendjo), d'altitude un peu inférieure à 500 m, et qui est empruntée par une série de rivières (Bouenza entre les grandes et moyennes chutes, Loubi, Tché-Tché, Lélali etc.). Au sud-ouest, les bords de cette gouttière sont formés par les plateaux de Mouyondzi, Léboulou, Grand-bois et Sibiti ..., qui dominent d'environ 300m la vallée du Niari ; tandis qu'au nord-est ; les plateaux de Kikaya - Makaka - Mayéyé - M'Boudou - Mapinda ... s'étendent, avec de nombreux embayments au milieu de quelques buttes témoins jusqu'à la chaîne des monts N'Doumou. Cette surface d'aplanissement d'altitude voisine de 500 m se prolonge dans la région de Mouyondzi et plus à l'est, d'abord par des plateaux remarquablement tabulaires (région de Zabeta-Kinkoula) qui recouvrent essentiellement les formations du schisto-calcaire.

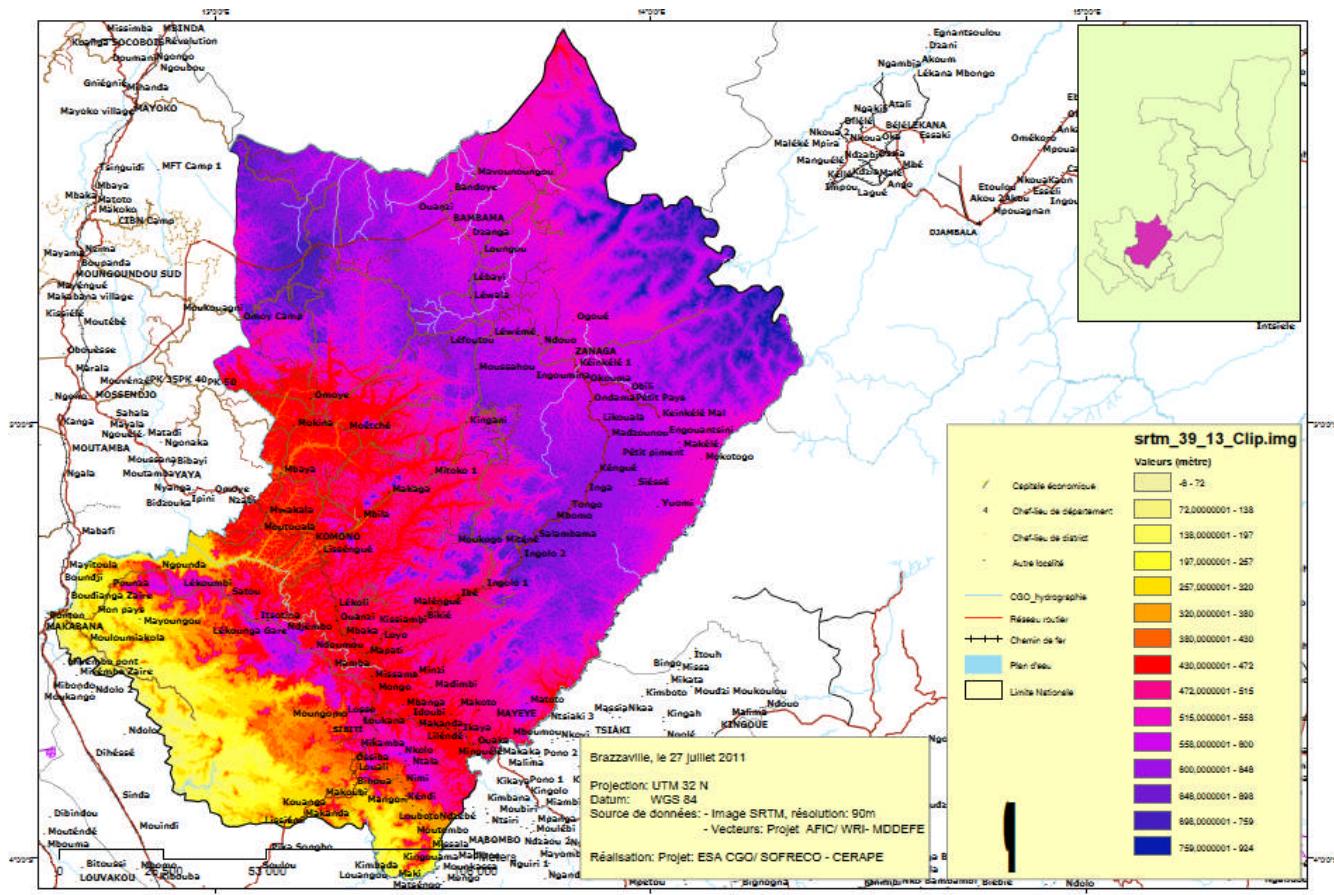


Figure 6 : Carte de la modélisation numérique terrestre du département / visualisation du relief par niveaux

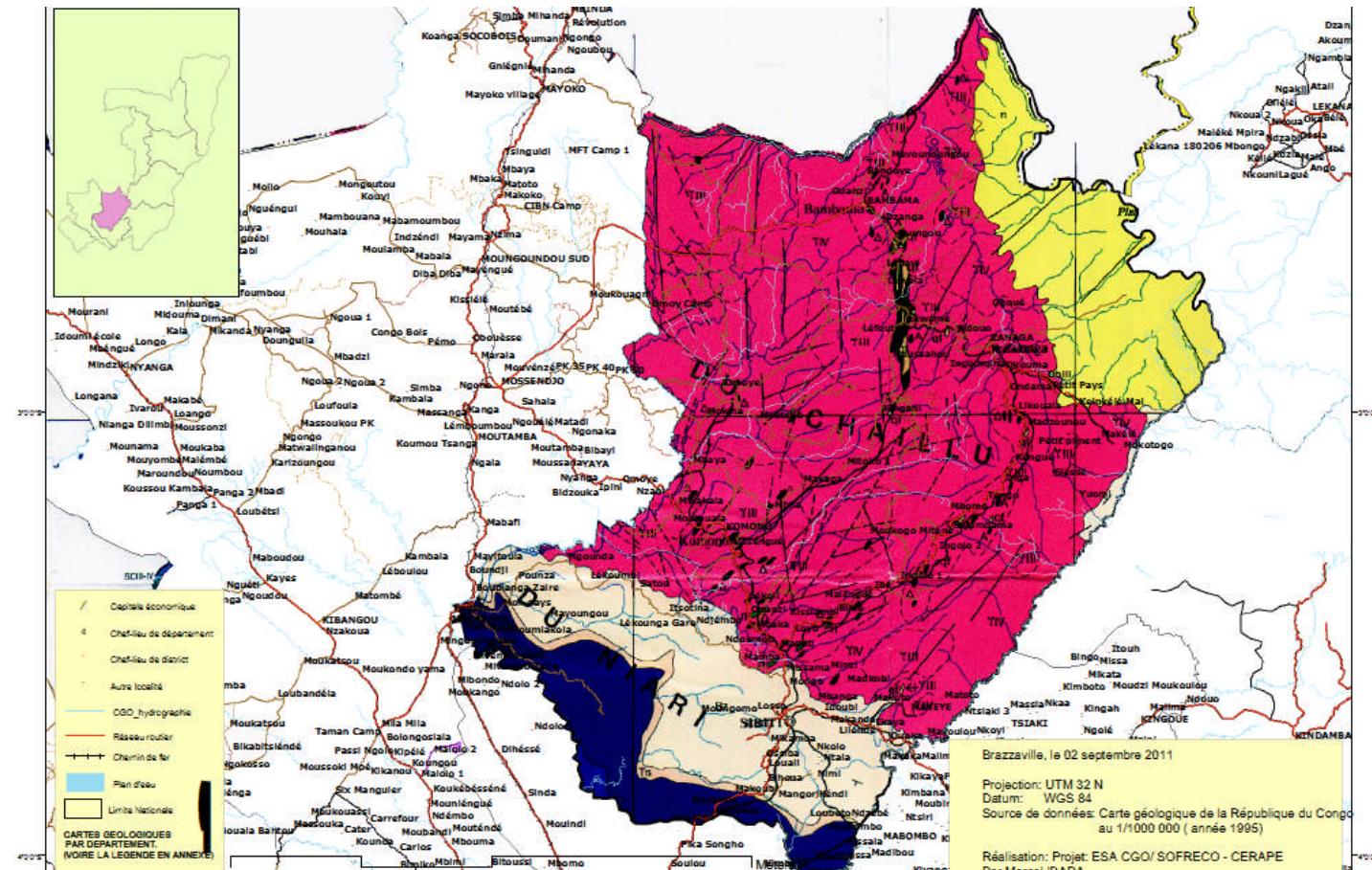
La carte de modélisation numérique terrestre du département de la Lékoumou , a été construite à partir du modèle numérique du relief téléchargé sur internet, modèle sur lequel a été appliqué un code couleur différent par tranche d'altitude. Cette méthode permet ainsi en visualisant les variations de couleurs de donner une idée du relief et donc des pentes. Si les couleurs changent vite avec un dégradé rapide, la pente est également forte. Si au contraire on a une large plage de même couleur, la pente moyenne est alors faible.

2.1.5 Géologie

L'histoire géologique du Département de la Lekoumou peut se résumer de la manière suivante : Au précambrien inférieur est intervenue une granitisation qui paraît s'être effectuée en deux temps et qui a donné naissance au soubassement granitique du massif du Chaillu.

Le massif du Chaillu est un immense batholite de granite fortement érodé dans lequel quelques petites enclaves métamorphiques ont été épargnées par la granitisation et qui a été affecté localement par des intrusions basiques et ultrabasiques postérieures à la mise en place du granite. Les enclaves métamorphiques occupent des surfaces dispersées et d'étendue très réduite, si bien qu'il est généralement impossible, étant donné l'importance des remaniements auxquels sont soumis les matériaux des sols de cette région, de déterminer l'influence de ces roches mères d'origine métamorphique, situées au milieu des granites. L'enclave de Moutiéne - Dziba-Dziba située à l'ouest de Zanaga fait cependant exception avec des sols sablo-argileux ou argilo-sableux dérivés de quartzite à oligiste (itabirite) et des sols très argileux dérivés d'amphibolite.

Ce vieux socle affleure largement dans la partie occidentale de la région. Seules des septa métamorphiques, d'étendue assez limitée (en particulier à l'ouest de Zanaga dans la région de Montiéne-N'Gonaka et Dziba-Dziba) ont échappé à ces phases de granitisation. Sur ce vieux socle se sont déposées au précambrien moyen, d'une part les formations sédimentaires du bassin de Franceville, essentiellement gréseuses ; puis d'autre part les formations sédimentaires du Bouenzien et du schisto-calcaire d'âge précambrien supérieur séparées par un épisode glaciaire auquel correspond la tillite supérieure du Bas-Congo. Dès le précambrien supérieur, l'ensemble de la région a été émerge et soumise à une érosion importante.



Cette carte géologique du département de la LEKOUMOU a été réalisée par numérisation de la carte géologique nationale de 1995, base sur laquelle a été apposé le réseau routier national et les localités dont la localisation et la dénomination ont été enregistrées lors du recensement de 2007.

La légende de la carte géologique est présentée en annexe 4.

Figure 7 : Carte géologique du département

2.1.6 Pédologie

La plupart des sols rencontrés dans le Département de la Lekoumou appartiennent à trois classes : les sols podzoliques, les sols hydromorphes et les sols ferrallitiques.

Les sols podzoliques sont sableux et acides. On les observe, en association avec des sols peu évolués d'apport et des sols hydromorphes organiques, sur les terrasses sableuses des rivières. Par ailleurs, et en particulier sous forêt semi-décidue certains sols ferrallitiques fortement désaturés appauvris sur matériaux sablo-argileux ou sableux pauvres en bases présentent une évolution particulière qui évoque la podzolisation : humus grossier et horizon B d'accumulation humo-ferrugineuse en certaines positions favorables (lessivage oblique). Toutefois, l'absence d'horizon A₂ blanchi permet seulement de classer ces sols comme intergrades avec les sols podzoliques.

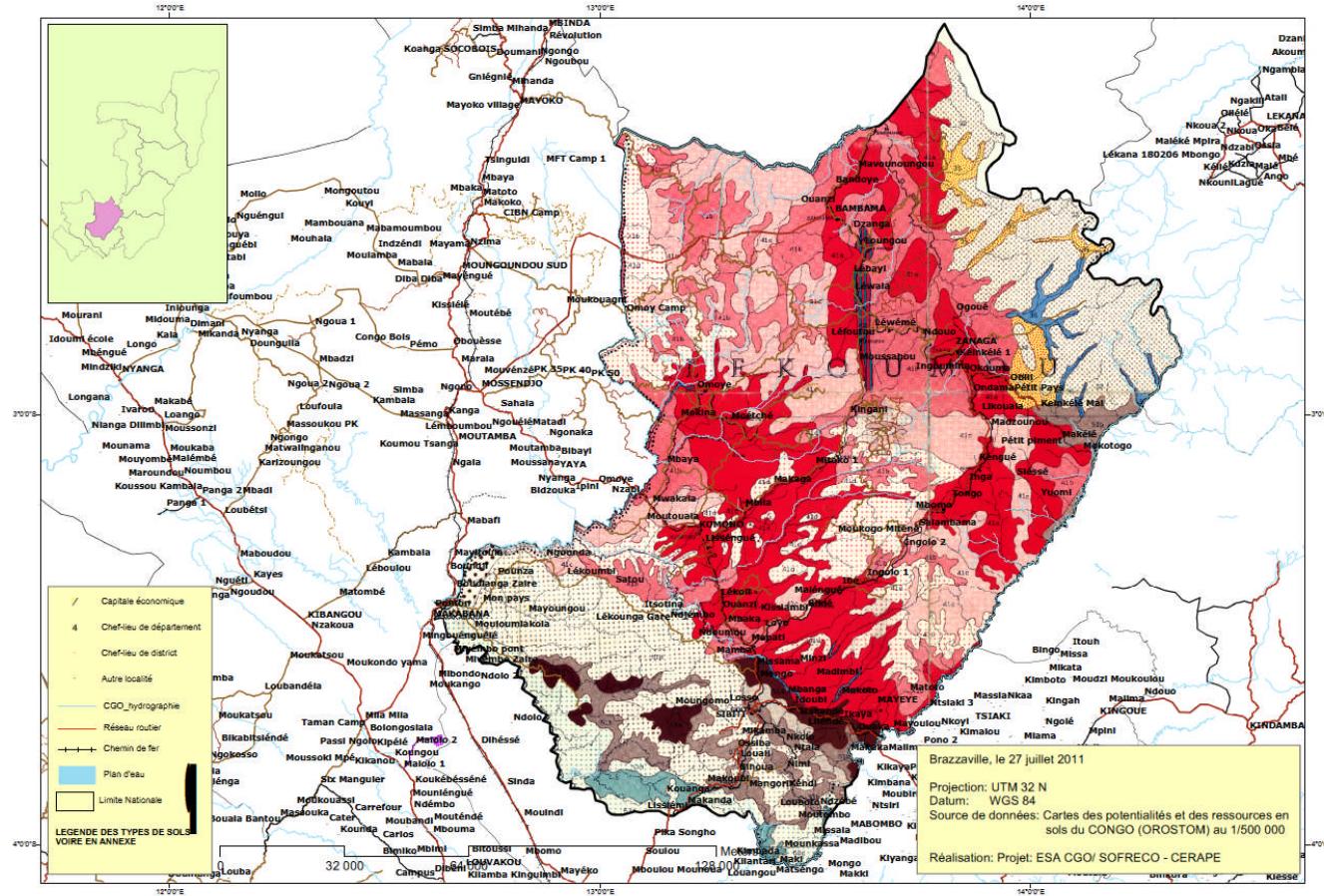
Les sols ferrallitiques rencontrés sont fortement désaturés et se répartissent, selon les modalités de leur évolution, en deux groupes de sols :

- les sols appauvris, dont le profil n'est apparemment pas remanié et qui se développent sur des matériaux originels sableux, sableux faiblement argileux et sablo-argileux ;
- les sols remaniés, dont les matériaux n'ont pas évolué strictement en place et qui sont dérivés de roches diverses

Les sols hydromorphes, dont les caractères évolutifs sont dus à un excès d'eau permanent ou temporaire dans toute ou partie du profil, sont évidemment localisés essentiellement dans les portions mal drainées des vallées. Ils se développent donc surtout sur des matériaux d'origine alluviales ou colluviales souvent hétérogènes dans un même profil ou d'un profil à l'autre. Si l'on ajoute à cela, des conditions d'engorgement partiel ou total, plus ou moins longues, on se rend compte de la variété des facteurs de formation des sols hydromorphes.

L'étendue limitée des zones alluviales et particulièrement des secteurs mal drainés ou inondés dans le Département, fait que ces sols hydromorphes ont généralement une extension trop faible pour être cartographiés à l'échelle de 1/500.000.

La structure des sols est ferrallitique, à vocation agricole, sont assez favorables à la culture du manioc, de la banane, de l'arachide, du café et du maïs , ainsi que des cultures pérennes comme le palmier à huile, le café , l'hévéa.



La carte pédologique de la LEKOUMOU a été obtenue par numérisation de l'ancienne carte nationale des potentialités et des ressources en sols établie par l'ORSTOM, base sur laquelle a été apposée le réseau routier national et les localités avec les noms issus du recensement de 2007.

La légende de la carte pédologique est présentée en annexe 5.

Figure 8 : Carte pédologique du département

2.1.7 Climat

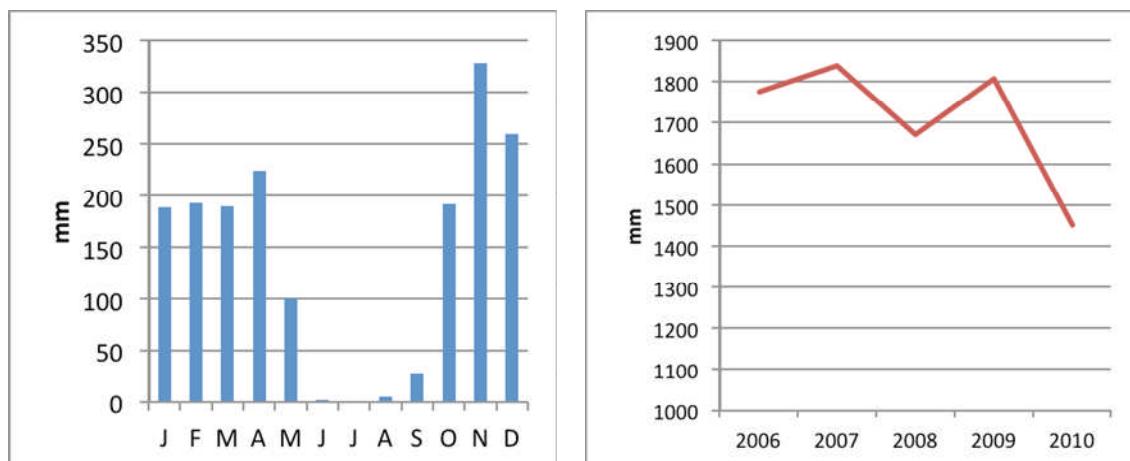
Le climat qui règne dans le département est caractérisé par une pluviométrie élevée généralement voisine de 1.800 mm, avec deux maxima en octobre-novembre et surtout en mars-avril. La saison non pluvieuse d'environ trois mois et demi est cependant bien marquée. La température moyenne, un peu supérieure à 23° (moyenne annuelle) varie assez peu avec des écarts thermiques inférieurs à 5°. Des minima absolus de moins de 15° peuvent être alors notés au cours des nuits. Pendant plus de trois mois les températures minimales descendent en dessous de 18°. Cette saison sèche relativement froide se caractérise enfin par une nébulosité importante et une insolation très faible (1 heure par jour en juillet et 2 heures en août et septembre).

La tension de vapeur d'eau, 25 à 28 millibars, reste toujours élevée, même pendant la saison non pluvieuse : l'humidité relative, voisine de la saturation pendant les nuits, reste en moyenne supérieure à 65 % le jour.

Tableau 1 : Température moyenne de l'air enregistrée en °C

Mois Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2006	24,22	24,07	24,83	24,4	23,93	23,05	21,16	21,16	22,25	23,63	23,09	23,59
2007	24,71	24,49	24,9	24,72	24,19	21,4	20,66	21,15	22,50	23,19	23,48	23,55
2008	-	25,4	25,6	26,3	25,9	22,5	21,3	22,5	25	25,2	24,5	24,7
2009	25,3	24,6	26,7	25,9	24,95	23	21,9	21,8	24,75	24,95	25,05	24,6
2010	24,58	25,29	24,43	24,91	24,10	21,59	20,78	21,13	22,76	24,18	23,94	23,51

Source : ANAC Sibiti



Source : ANAC Sibiti

Figure 9 : Pluviométrie moyenne sur 2006-2010 (en mm) et total des précipitations moyennes sur 2006-2010 (en mm)

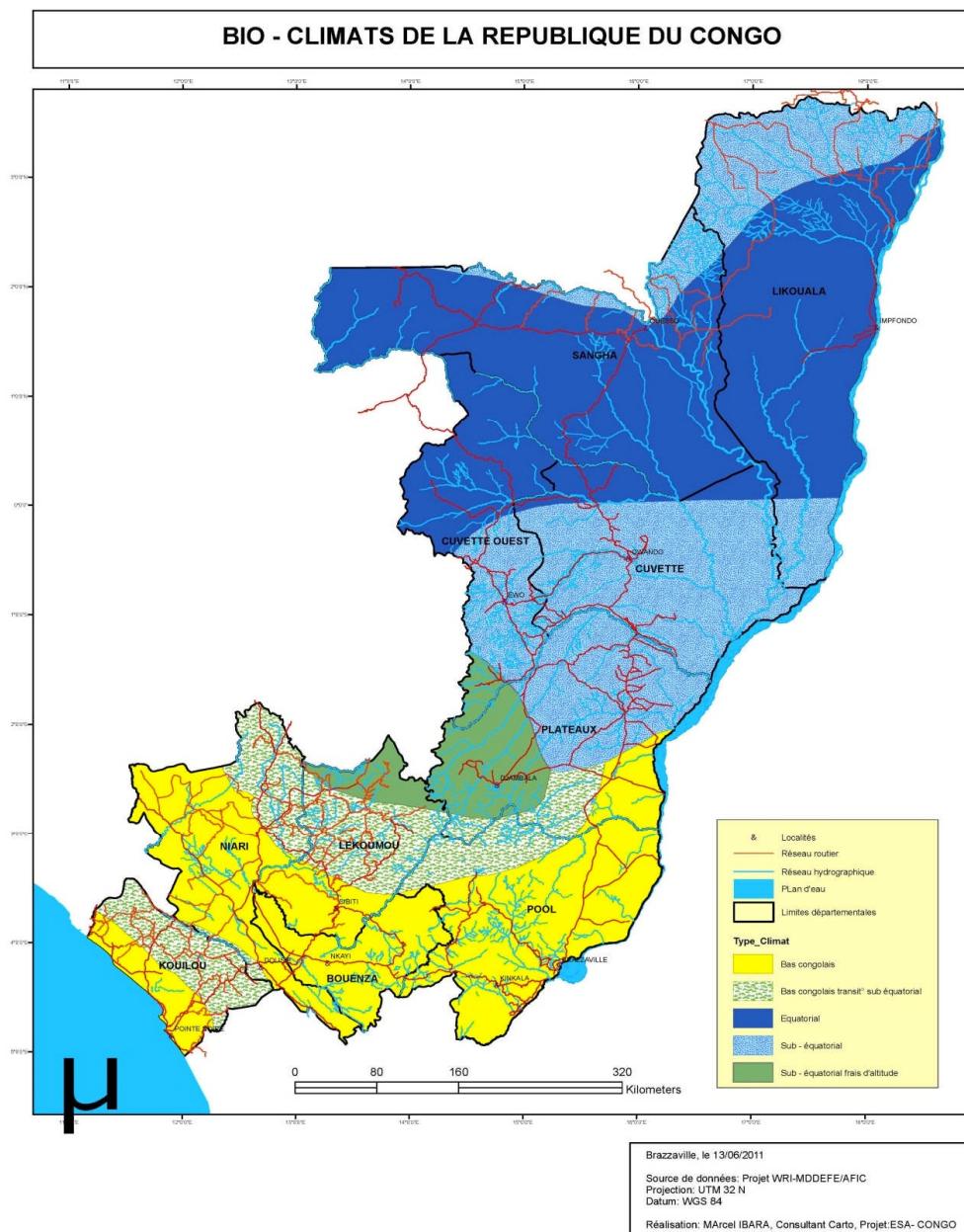


Figure 10 : Carte nationale des bio-climats du Congo

2.2 Contexte humain

2.2.1 Démographie

La Lékoumou compte 96 393 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2007 dont 45 877 hommes (48%) et 50 516 femmes (52%). La densité est de 4,6 habitants au km².

La population est en majorité jeune avec un taux de croissance de 3,2 % par an avec des inégalités selon les districts. La population est ainsi en train de décroître dans les districts tels que Komono et Bambama, tandis qu'à Sibiti et Mayéyé on observe une augmentation des effectifs liée au phénomène d'exode rural.

La fermeture des sociétés d'exploitation forestière dans les localités de Komono et Bambama est l'une des principales causes de cette décroissance. On attribue également ce phénomène à l'émigration des populations de Zanaga et Bambama vers le Gabon, pays frontalier.

Le dernier recensement agricole datant de 1986 avait dénombré 27 000 actifs agricoles, dont 70% de femmes et 30% d'hommes. 80% de ces actifs agricoles avaient plus de 40 ans.

La surface agricole cultivée par actif était alors de :

- 0,25 ha par cycle pour les cultures vivrières
- 0,50 ha par cycle pour la culture du manioc
- 0,30 ha pour le cafier.

Le Centre National de la Statistique (CNSEE) a réalisé un recensement au cours de la saison sèche 2010 dont les résultats ne sont pas encore publiés.

Cependant au cours de la même année, (février 2010), la Préfecture a lancé une enquête générale, dont le volet agricole a donné les résultats reportés sur le tableau ci-dessous. Sur un échantillon de 364 ménages répartis dans 30 villages sur les 120 que compte le département, il a été dénombré 2620 personnes, dont 1229 actifs agricoles, soit un pourcentage de 46,90%.

Tableau 2 : Répartition des actifs agricoles par District et Zone.

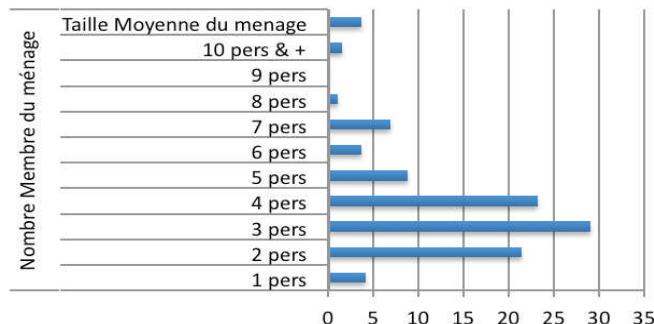
Zones Districts	Zone rurale(%)	Zone urbaine (%)	Total (%)
Sibiti	27,99	5,29	33,28
Komono	08,38	3,42	11,8
Zanaga	33,6	2,52	36,12
Bambama	03,99	2,03	06,02
Mayéyé	10,50	2,28	12,78
Total Département	84,46	15,55	100

L'enquête révèle que :

- Les actifs agricoles représentent 84,66% de la population en zones rurales et 15,54% en zones urbaines ;

- Les zones rurales totalisent 45,5% d'actifs agricoles hommes et 54,5% de femmes, tandis que la zone urbaine compte 38,7% d'actifs agricoles hommes et 61,3% de femmes ;
- La concentration des actifs agricoles est plus prononcée dans les districts de Zanaga (36,12%) et de Sibiti (33,28%), suivis des districts de Mayéyé (12,78%), de Komono (11,8%) et enfin de Bambama (6,02%).

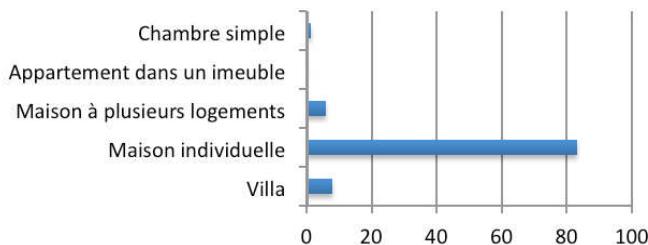
2.2.2 Conditions de vie



La taille moyenne des ménages agricoles dans le département de la Lékomou est de 3,7 personnes. Elle est largement inférieure à la moyenne nationale de 4,9 personnes par ménage agricole. Les ¾ des ménages comptent 2, 3 ou 4 membres.

(Source: Enquête ESA 2011)

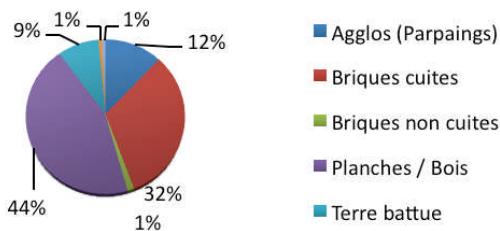
Figure 11 : Nombre de Personne par ménage



L'habitat dominant dans le département de la Lékomou est la maison individuelle qui représente 83,2% des habitations des ménages enquêtés. La maison individuelle est suivie de loin par la villa (8,1%) et la maison à plusieurs logements (6%).

(Source: Enquête ESA 2011)

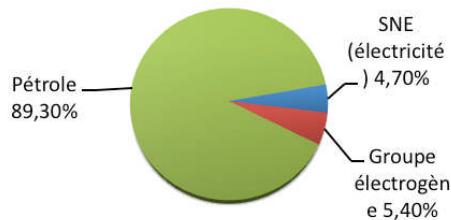
Figure 12 : Type d'habitat



Dans le département de la Lékomou, les murs des habitations sont faits de planches et bois (44,3%), de briques cuites (32,2%) et d'agglos (12,1%).

(Source: Enquête ESA 2011)

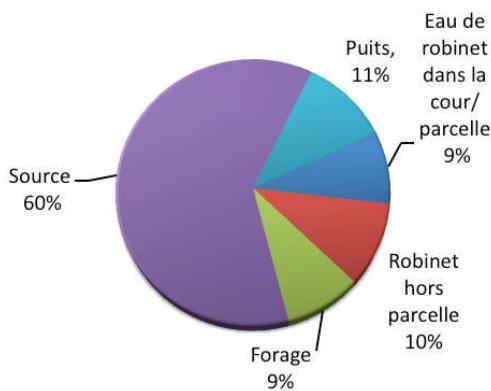
Figure 13 : Matériaux des murs des habitations (en %)



Le pétrole constitue le principal moyen d'éclairage des ménages agricoles du département de la Lékoumou. Le groupe électrogène et l'électricité fournie par la SNE ne représentent respectivement que 5,4% et 4,7%.

(Source: Enquête ESA 2011)

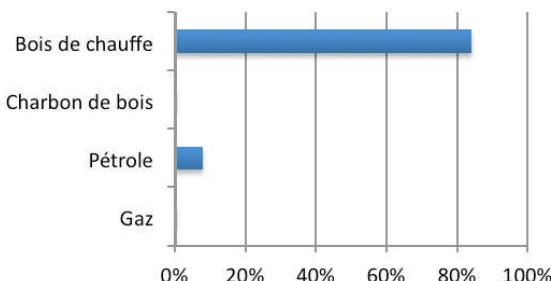
Figure 14 : Mode d'éclairage des ménages agricoles



Les ménages du département de la Lékoumou s'approvisionnent en eau de boisson à la source (60,4%), au robinet dans le logement, dans la cour ou hors de la parcelle (19,5%), aux puits (10,7%) et dans les forages (8,7%). La SNDE n'est pas présente dans le département. Partout dans la ville de Sibiti on observe les femmes autour des puits à traction humaine. D'autre part, les paysans ne disposent d'aucune infrastructure d'irrigation.

(Source: Enquête ESA 2011)

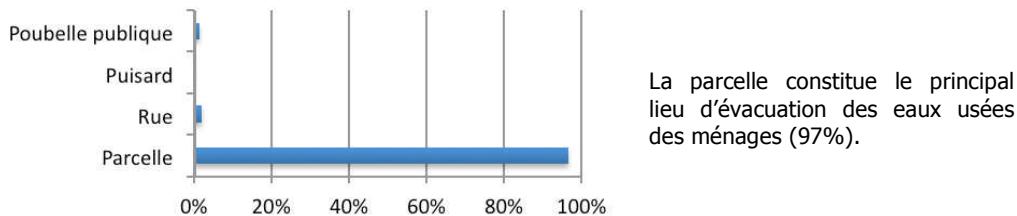
Figure 15 : Accès à l'eau



La principale source d'énergie des ménages du département de la Lékoumou est le bois de chauffe (84%). Dans une moindre proportion sont utilisées le pétrole et le charbon de bois.

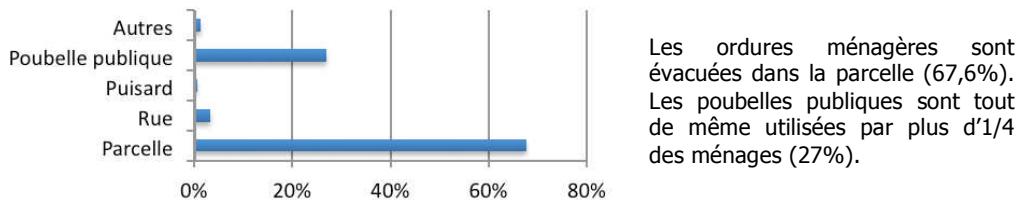
(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 16 : Combustible de cuisson



(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 17 : Mode d'évacuation des eaux usées



(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 18 : Mode d'évacuation des ordures ménagères

2.2.3 La situation du genre

2.2.3.1 Situation générale des femmes dans l'espace rural

Dans le département de la Lékomou, les actifs agricoles comptent 52% de femmes et 40% de jeunes.

Ces pourcentages s'expliquent par le fait que la femme possède généralement un champ pour couvrir un certain nombre de charges familiales. La frange la plus jeune qui s'adonne à la culture des champs le fait généralement par défaut, touchés par le chômage. Les hommes quant à eux recommencent maintenant à s'intéresser à l'activité agricole.

Dans les associations mixtes, on enregistre une prédominance des femmes. Malgré cet engagement, les femmes rencontrent des difficultés, notamment dans l'accès à la terre et l'accès aux crédits bien qu'elles soient solvables auprès des structures de microfinances.

2.2.3.2 Rôle des femmes dans le secteur agricole

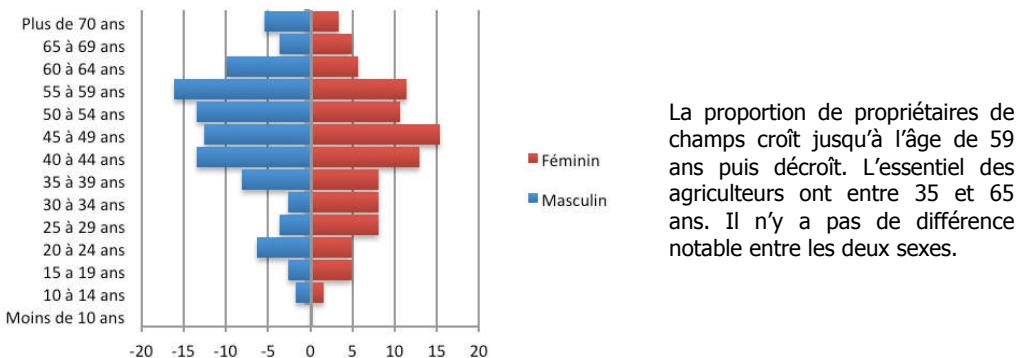
La superficie cultivée dans les associations à dominance féminine (80%) est généralement de plus 2 hectares. En revanche les femmes qui travaillent individuellement ne cultivent en moyenne qu'un demi-hectare.

L'accès à la terre devient plus en plus difficile dans le département. La majorité des femmes louent des portions de terre aux chefs coutumiers pour une durée de deux ans renouvelables. Dans la plupart des cas, les propriétaires exigent des cultures à semer ou planter pour lesquelles le cycle cultural est court par exemple le manioc et l'arachide.

L'accès aux crédits est très difficile pour les femmes et les femmes agricultrices n'ont pas jusqu'à aujourd'hui bénéficié d'un appui du Fonds de Soutien Agricole (FSA).

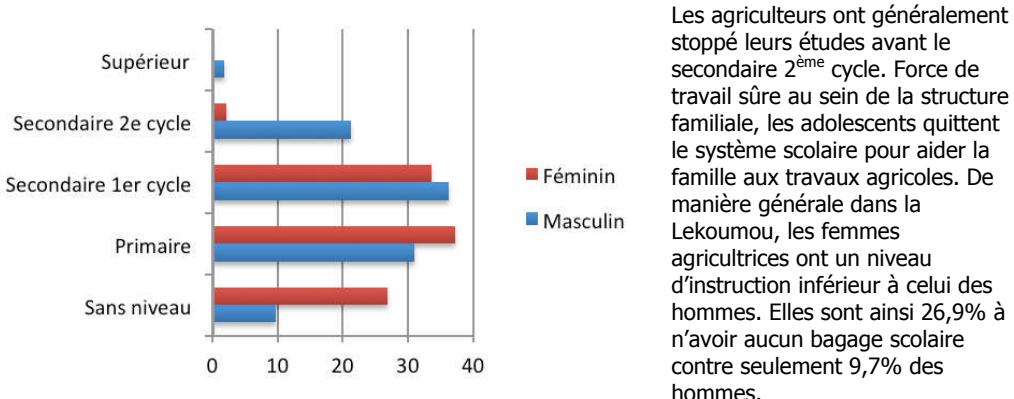
Au regard de ce qui précède, les femmes dans le département de la Lékomou sont confrontées à plusieurs contraintes dans l'exercice de leurs activités agricoles, parmi lesquelles on peut citer :

- L'accès à la terre ;
- L'accès aux crédits ;
- Le travail manuel avec des outils rudimentaires ;
- La coutume.



(Source: Enquête ESA 2011)

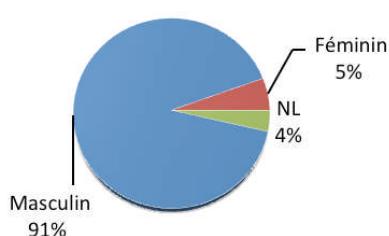
Figure 19 : Possession de champ selon le sexe et l'âge



(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 20 : Niveau d'instruction des propriétaires de champs selon le sexe

2.2.3.3 Rôle des femmes dans l'élevage



Les femmes sont beaucoup moins nombreuses que dans l'agriculture. Culturellement, l'élevage apparaît comme une activité exclusivement réservée aux hommes.

Les quelques rares femmes pratiquant l'élevage s'adonnent à la conduite de petit bétail (ovins, caprins et volaille) de manière traditionnelle. Ces bêtes sont habituellement élevées dans un enclos au sein la parcelle d'habitation.

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 21 : Répartition des éleveurs selon le sexe

Les tâches sont bien réparties dans cette activité.

- L'homme assure la conduite du troupeau ;
- La femme s'occupe de l'alimentation des bêtes rapportant des champs tubercules et feuilles de manioc qui constituent les principaux aliments du petit bétail ;
- Lorsque quelques bêtes sont vendues, la répartition du revenu provenant de l'élevage familial se fait en principe de façon équitable entre la femme et le mari.

2.2.3.4 Rôle des femmes dans le secteur de la pêche

Dans le département de la Lékoumou, la pêche est une activité réservée aux hommes. En revanche, la femme joue un rôle majeur dans la commercialisation du poisson. De même, la femme joue un grand rôle dans la conservation des produits de pêche en apportant le bois de chauffe pour fumer le poisson et en salant le poisson.

Plusieurs solutions s'offrent aux femmes qui souhaitent épargner l'argent de la vente. Elles peuvent le déposer à la MUCODEC, à la Caisse d'Epargne et de Crédit des Femmes de la Lékoumou (CEMEC) ou encore à la Banque de promotion et de développement.

2.2.4 Infrastructures rurales

Comme la plupart des départements du Congo, le département de la Lékoumou manque d'infrastructures rurales.

La Société nationale d'électricité (SNE) est peu présente dans le département. Sibiti, chef-lieu du département, est ainsi envahi par le bruit des groupes électrogènes.

2.2.4.1 Infrastructures routières et de transports

Les zones rurales sont enclavées faute de routes et pistes agricoles aménagées. Les producteurs et distributeurs de biens de consommation éprouvent beaucoup de difficultés pour commercialiser leurs produits sur le marché local provoquant ainsi la cherté de la vie dans le département.

Les projets d'appui aux producteurs ont montré leurs limites du fait de l'enclavement des sites de production. Hormis le tronçon bitumé de 80 kilomètres de Sibiti à Loudima, l'accès à l'intérieur du département est difficile en saison des pluies et parfois même impossible.

On note aussi dans le département la présence de deux aérodromes actuellement fermés à Sibiti et à Zanaga.

2.2.4.2 Infrastructures scolaires

Selon les secteurs (public et privé), le total des effectifs de l'année correspondante se présentent comme suit :

- Secteur public : 13777 élèves dont 7357 garçons et 6424 filles ;
- Secteur privé : 1512 dont 780 garçons et 732 filles.

Au primaire le taux de promotion, selon le genre, se présente de la manière suivante :

- Secteur public : 37,97 % dont 38,79 % de garçons et 37,04 % de filles ;
- Secteur privé : 24,07 % dont 23,70 % de garçons et 24,5 % de filles.

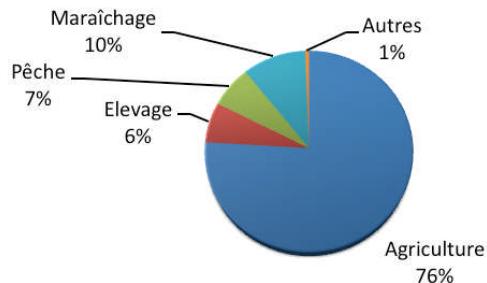
On dénombre 10 collèges d'enseignement général avec un effectif total de 2398 élèves dont 769 filles. Il s'agit des établissements suivants : JJ Mouaya, Indo, Kendi, Mapati, E.Mikemi, Saya-Moufouma, Bambama et Mayéyé.

2.2.4.3 Infrastructures de marché et de stockage/conservation

Aucune infrastructure de marché n'existe dans le département. Pour la conservation et le stockage des produits, les structures appropriées sont presque inexistantes. Elles contribueraient pourtant à la résolution des problèmes post-récoltes des produits agricoles qui pourrissent lorsqu'ils ne sont pas vendus immédiatement.

3. Etat des lieux

La population de la Lékoumou vit des activités agricoles, de l'élevage, de la chasse, de la cueillette et dans une moindre mesure de la pêche et de l'artisanat.

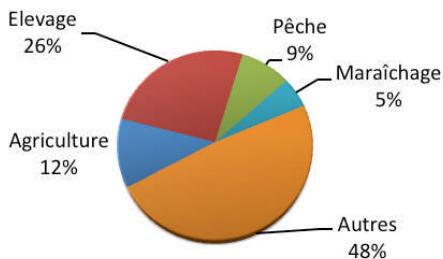


Pour les ¾ des ménages ruraux, l'agriculture constitue l'activité principale. Il faut ajouter à cela 10% qui pratiquent le maraîchage.

L'élevage et la pêche sont des activités marginales totalisant à elles deux 13% des ménages enquêtés.

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 22 : Activité économique principale des ménages agricoles



La moitié des ménages ruraux interrogés indiquent qu'ils ne pratiquent pas d'autres activités agricoles en marge de leur activité principale. Un quart combine l'élevage à leur activité principale.

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 23 : Activité secondaire des ménages agricoles

3.1 Agriculture

L'activité agricole est généralement pratiquée par des familles et quelques associations féminines. Elle n'est pas mécanisée, se pratique en zones forestières et en zones périurbaines.

Les principales cultures vivrières du département de la Lékoumou sont le manioc, l'arachide, le maïs et la banane. Le paddy et les cultures de rente telles que le café et le palmier à huile ont été abandonnées faute de perspectives de commercialisation.

On distingue quatre grands bassins agricoles dans le département:

- District de Zanaga ;
- District de Sibiti ;
- District de Mayéyé et de Komono ;
- District de Bambama.

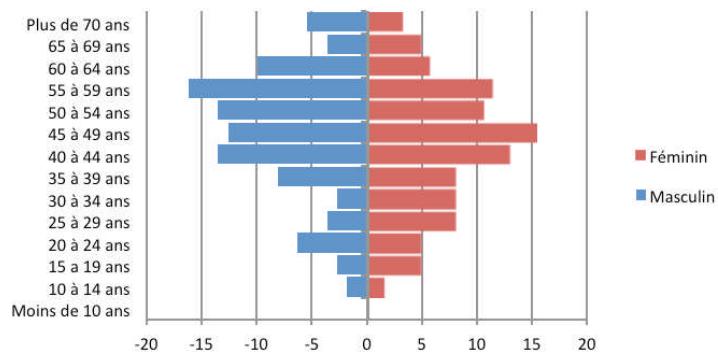
3.1.1 Situation générale de l'agriculture



Le graphique est clair, l'agriculture dans la Lekoumou est uniquement pratiquée de manière traditionnelle.

(Source: Enquête ESA 2011)

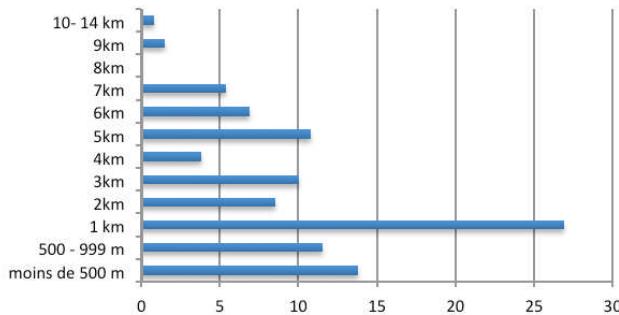
Figure 24 : Type d'exploitation



Les profils masculins et féminins des agriculteurs sont similaires et présentent une majorité située entre 35 et 60 ans.

(Source: Enquête ESA 2011)

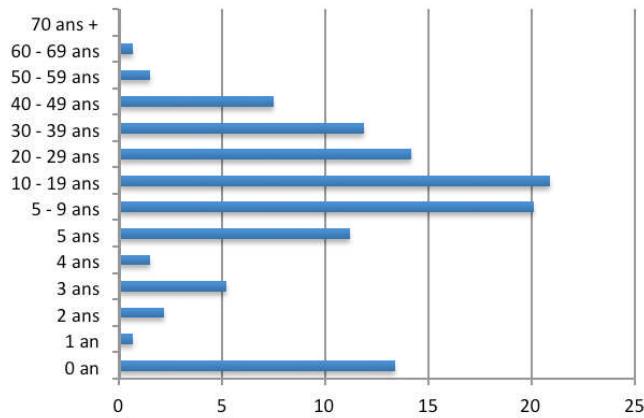
Figure 25 : Pyramide des âges des propriétaires de champs



Les exploitations agricoles sont de façon générale situées loin des lieux de résidence (80% à plus de 3 km) mais sont localisées près de la route principale. On remarque ainsi que 52,2% des exploitations sont situées à moins d'un km de la route.

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 26 : Distance entre la route principale et l'exploitation agricole



35,8% des exploitations ont une durée d'existence supérieure à 20 ans. Ce qui confirme qu'en milieu rural les paysans pratiquent l'agriculture toute leur vie.

On observe par ailleurs que plus du tiers (34,2%) ont moins de 5 ans d'existence, ce qui est le signe d'un certain renouvellement des exploitations.

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 27 : Longévité dans l'exercice de l'activité agricole (en %)

CARTE DE L' EMPRISE AGRICOLE DES LOCALITES DU DEPARTEMENT DE LA LEKOUMOU
Echelle: 1/630 000

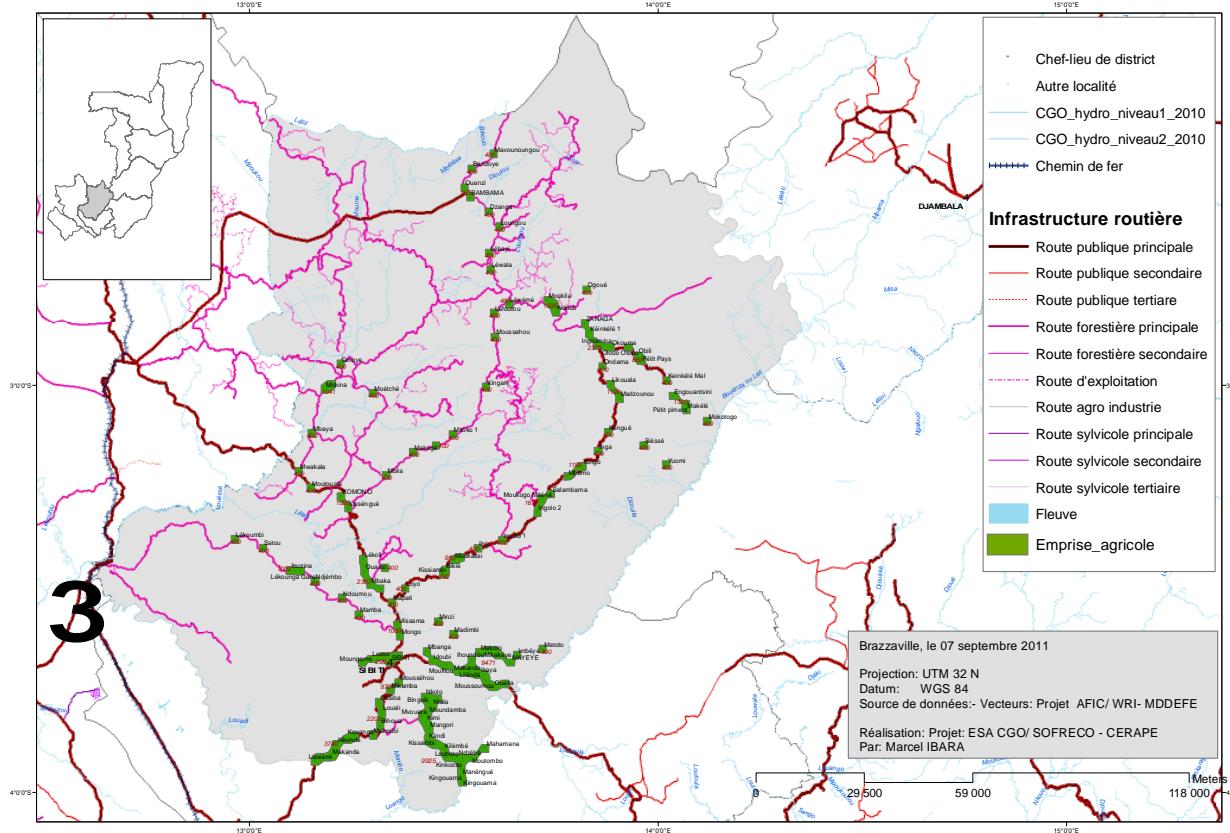


Figure 28 : Carte d'emprise agricole du département de la Lékoumou

Carte d'estimation de l'occupation des sols sur la base des localités répertoriées lors du recensement national de 2007 en prenant une moyenne d'un Km de rayon d'emprise pour chaque village.

Le constat est simple, hormis la zone sud du département où l'emprise présente une certaine densité tout le reste du département est quasi vide de population et d'activité agricole.

Attention cependant au fait que la zone forestière a été largement attribuée à des concessionnaires.

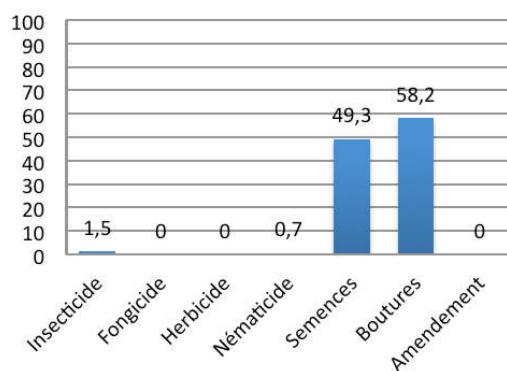
3.1.2 Facteurs de production agricole

Le travail hebdomadaire aux champs se répartit généralement sur 3 ou 4 jours. En principe, les femmes vont aux champs à huit heures et finissent le travail vers quinze heures. On observe une tendance à aller de plus en plus loin du village pour espérer avoir des terres vierges et fertiles.

Dans les zones de savane, les opérations culturales pratiquées sont les suivantes, sans distinction entre hommes et femmes :

- Le désherbage, le défrichage ;
- Le labour ;
- Le semis pour l'arachide ;
- Le planting pour le manioc ;
- Le sarclage, deux fois pendant le cycle de production du manioc.

En revanche, en zone forestière, l'homme abat d'abord les arbres puis la femme prend en charge les autres opérations culturales.



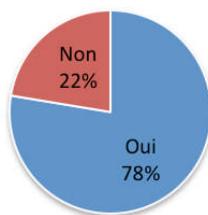
Les principaux intrants agricoles utilisés dans le département de la Lékomou sont les boutures (58,2%) et les semences (49,3%). Les agriculteurs, sauf exception, n'utilisent pas de produits phytosanitaires.

Dans les deux tiers des cas, les achats se font sur le marché local; pour le reste, les agriculteurs s'approvisionnent dans les centres urbains.

L'utilisation d'engrais est marginale (2%).

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 29 : Utilisation des intrants (%)

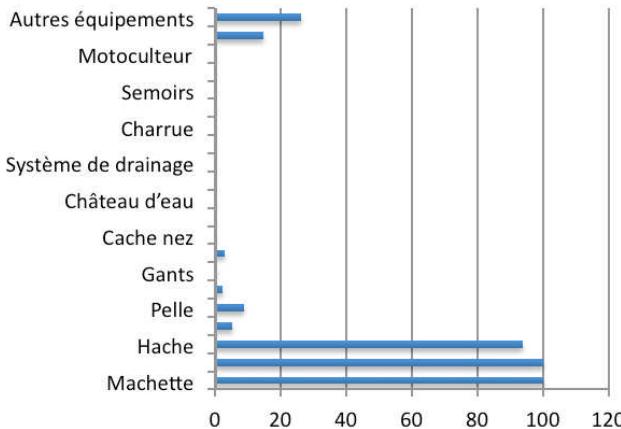


78% des agriculteurs font appel à de la main-d'œuvre non familiale. Cette main d'œuvre est majoritairement composée de jeunes garçons qui n'ont pas leurs propres champs par manque de moyens financiers. Il faut également noter que cette main d'œuvre est parfois constituée par les populations autochtones dans la Lékomou.

Le coût de cette main d'œuvre est évalué à 1500F CFA/jour augmenté de la ration alimentaire journalière

(Source: Enquête ESA 2011)

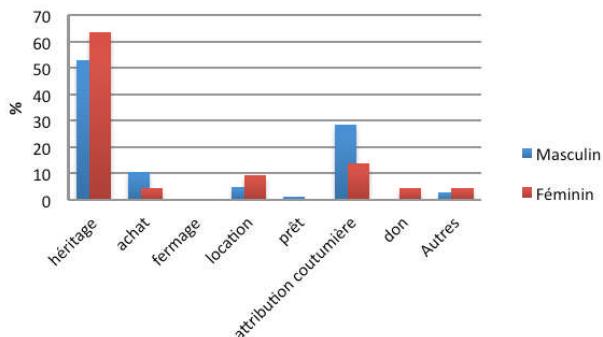
Figure 30 : Utilisation de main d'œuvre



Le matériel utilisé se résume à du petit outillage agricole (houe, machette, hache, etc.) possédé par chaque exploitant.

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 31 : Principaux outils agricoles utilisés dans le Pool



Le mode d'accès aux terres dominant (quel que soit le sexe) est l'héritage, suivi de loin par l'attribution coutumière. 63,6% des femmes acquièrent la terre par héritage contre 52,8% pour les hommes. Les femmes sont plus nombreuses à bénéficier de terres pas ce biais car elles récupèrent les en fait les terres de leur conjoint en cas de veuvage.

(Source: Enquête ESA 2011)

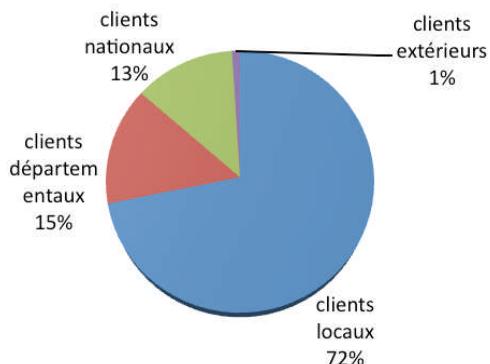
Figure 32 : Mode d'acquisition des terres selon le sexe

3.1.3 Appui aux agriculteurs

Près du quart des producteurs enquêtés ont bénéficié de services d'assistance technique, conseils et encadrement. Ces services ont été fournis par les directions techniques de l'agriculture et de l'élevage (MAE), les projets et les collectivités locales. Les producteurs sont plus satisfaits des services et assistance fournis par les collectivités et projets que par les services étatiques.

Pour les ¾ des producteurs qui n'ont pas accès à ces services, les principales raisons invoquées sont le manque d'information (63%), l'inefficacité des services (29%), l'inaccessibilité financière (7%) et l'inaccessibilité physique (1%).

3.1.4 Commercialisation des produits



La plus grande partie de la production locale (72%) est vendue sur le marché local. Une amélioration des techniques de production et des infrastructures routières permettra de développer le marché national et extérieur qui ne représentent actuellement et respectivement que 13% et 1%.

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 33 : Type de marché

➔ Le manioc

Le manioc, produit phare, est écoulé sur le marché sous la forme de tubercule et de chikouangue.

La transformation du manioc en foufou est absente.

Les commerçants congolais des grandes villes, en particulier ceux localisés à Pointe-Noire achètent le chikouangue en gros. Ils achètent de grandes quantités en assurant eux-mêmes l'emballage (sacs) et le transport. Le manioc de Sibiti est réputé pour être de très bonne qualité, c'est pourquoi les commerçants de Pointe-Noire affluent pour s'y approvisionner. On estime que 2 ou 3 gros camions par semaine sont remplis de chikouangue à destination de Pointe-Noire avec des commandes payées d'avance. Cette situation exerce une forte pression sur l'offre locale qui devient insuffisante et tend à accroître les prix du manioc dans le département.

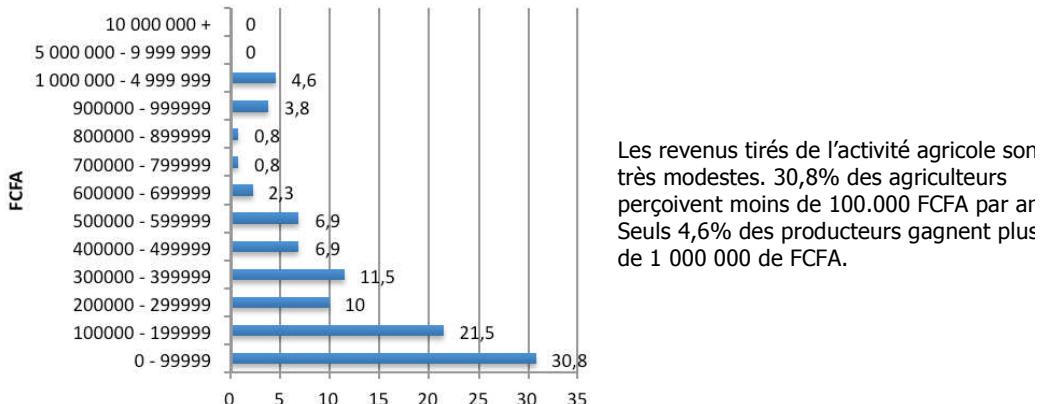
➔ Autres produits commercialisés

On observe aussi la présence sur le marché de légumes frais (oseille, tomates, chou, aubergines, poivre, piment, etc.), de l'arachide (crue, grillée et en pâte), du taro, de la banane plantain, des noix de palme ainsi que de l'huile de palme, du maïs, du vin de palme, de liqueur à base de maïs (boganda), etc.

En outre, le café torréfié produit par une PME, est vendu dans des sachets biodégradables vendu localement mais aussi sur les marchés urbains d'autres localités (Loudima, Nkayi, Dolisie, Pointe-Noire).

Les principaux importateurs de produits agricoles sont les commerçants ouest africains qui ont ouvert dans le département des boutiques dans lesquels ils écoulent des produits importés tels que le riz, la farine, l'huile végétale, les boîtes de conserves, etc.

Ces commerçants sont ravitaillés à partir de Pointe-Noire d'où ils font venir les produits alimentaires par train et par camion en utilisant la route bitumée Loudima-Sibiti.



(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 34 : Revenu des producteurs dans le département de la Lékoumou

Les revenus tirés de l'activité agricole sont très modestes. 30,8% des agriculteurs perçoivent moins de 100.000 FCFA par an. Seuls 4,6% des producteurs gagnent plus de 1 000 000 de FCFA.

3.2 Elevage

3.2.1 Situation générale de l'élevage

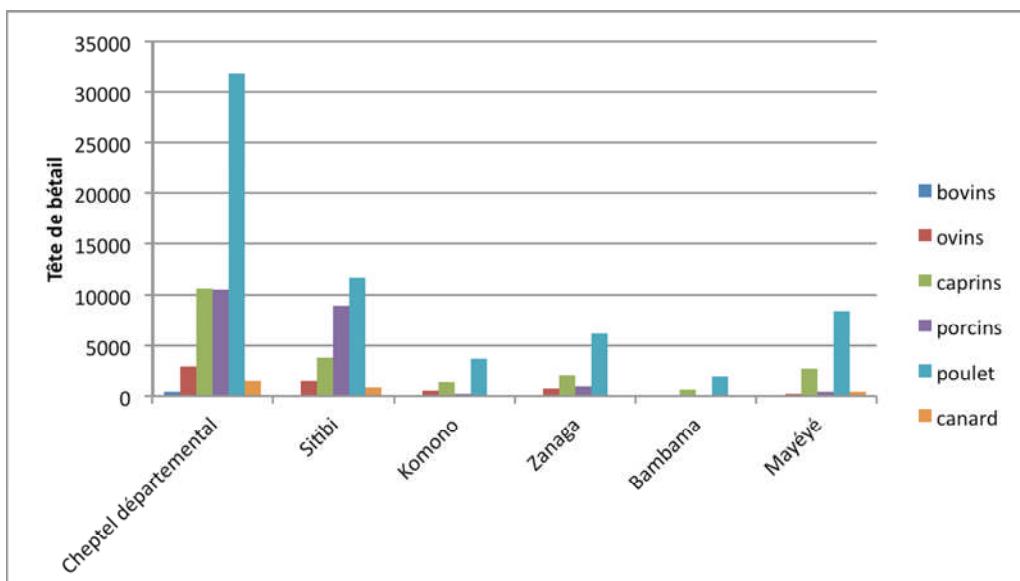
L'élevage est une activité d'appoint pratiquée de façon extensive par les agro-éleveurs. Une partie des revenus tirés de l'agriculture sert à l'achat d'animaux, avant tout des caprins ou ovins dont la vente après engrangement permet « d'arrondir les fins de mois ».

Les caractéristiques édapho-climatiques ainsi que la végétation du département sont favorables aux activités d'élevage de bovins, ovins, caprins mais ces atouts ne sont pas exploités à grande échelle ; la Lékoumou est très loin d'atteindre l'autosuffisance en produits carnés.

Les femmes sont encore minoritaires mais elles tendent à s'investir de plus en plus dans cette activité, en créant notamment des enclos dans leur concession. Elles élèvent principalement les ovins, les caprins et la volaille. Quant aux hommes, ils se consacrent à l'élevage des bœufs et des cochons.

Selon la direction départementale de l'élevage et en se basant sur un recensement de 2009, les bovins sont élevés dans 20 localités où l'on dénombre 69 exploitations familiales pour un effectif total de 386 têtes. Cet élevage bovin est présent dans le district de Zanaga, Sibiti et Mayéyé où des troupeaux de races Ndama et Lagune ou des croisés Ndama x Lagune sont détenus par des familles dans des parcs avec un minimum d'infrastructures. Aucun appui réel n'a été offert aux promoteurs de ce type d'élevage.

Quant au petit bétail (ovins, caprins et porcins), il est élevé dans presque tous les villages du département où il est laissé en divagation. Au vu du nombre de têtes recensées en 2009, cet élevage est relativement important et mérite une attention particulière dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.



Source : DDE Lekoumou

Figure 35 : Cheptel départemental par espèce par district

Tableau 3 : Cheptel départemental par espèce et par district

	Cheptel départemental	Sitibi	Komono	Zanaga	Bambama	Mayéyé
bovins	386	-	-	-	-	-
ovins	2936	1446	476	759	58	197
caprins	10577	3825	1324	2105	604	2719
porcins	10505	8885	240	929	0	451
poulets	31771	11642	3654	6130	2016	8329
canards	1438	867	84	17	11	459

Source : DDE Lekoumou

Qu'il s'agisse des bovins, des ovins, des caprins, des porcins ou de la volaille, le système d'élevage prédominant est un système extensif caractérisé par :

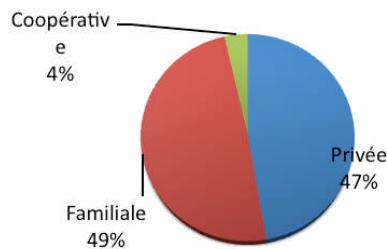
- Une forte mortalité des jeunes avant le sevrage ;
- Un manque de géniteurs appropriés pour la reproduction ;
- Une faible productivité du bétail ;
- Des conditions sanitaires aléatoires ;
- La sous-alimentation ;
- L'absence de traitement des pathologies dominantes.

Pour ce qui est des autres espèces animales d'élevage, on compte pour tous les districts un total de 277 animaux. Il s'agit principalement des cochons d'Inde appelés communément Cobayes, des lapins, d'aulacodes et des porcs épics recensés dans les élevages familiaux.

On retiendra que l'apiculture est absente du département.

D'une manière générale, les niveaux de production animale restent faibles et très loin de satisfaire la demande des consommateurs. Selon le directeur départemental, dans une étude réalisée par la DDE Lek, les niveaux actuels des productions animales ne peuvent offrir à chaque habitant dudit département qu'environ 4 kg de produits carnés. Cette situation est demeurée inchangée de 2006 à 2009 du fait de la faiblesse des appuis à ce secteur.

La viande de chasse est aussi commercialisée en quantité significative. Le gibier est destiné à la consommation locale, en particulier les restaurants mais aussi pour les marchés urbains comme Dolisie, Nkayi et Pointe-Noire. Les producteurs chasseurs sont généralement les populations autochtones (pygmées). Il faut souligner que le gibier est dans le Département le produit carné le plus consommé.



Les élevages sont généralement détenus par des petits privés ou des ménages. A peine 4% des éleveurs ont affirmé appartenir à une coopérative.

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 36 : Statut des exploitations d'élevage

Le niveau d'intégration des activités d'agriculture à celles d'élevage est presque nul ; la traction animale ou le transport des charges par les animaux sont méconnus des populations.

La valorisation des résidus de récolte aux champs par les animaux n'est pas non plus pratiquée. Seules les crottes des petits ruminants et les bouses des vaches sont utilisées comme fumure de fond, dans le maraîchage exclusivement.

3.2.2 Productions animales

→ Cheptel bovin

L'élevage bovin est uniquement pratiqué pour la viande. Le cheptel bovin est actuellement de 400 têtes environ, ce qui est extrêmement faible au regard des potentialités en termes de terrains disponibles.

Aucun abattoir n'est opérationnel ; les opérations se font en plein air, sans aucune garantie d'hygiène. L'alimentation améliorée est totalement inconnue.

Pour les bovins, la taille des troupeaux se situe en général entre 10 et 30 têtes. Les animaux sont placés dans des parcs de 10 à 40 ha avec des infrastructures minimums pour la conduite des élevages. Ce système est sédentaire, les animaux se nourrissent de pâturage naturel généré au moyen de feux maîtrisés. Un complément minéral est souvent apporté aux animaux (sel de potasse). Les animaux ne sont pas traités, de la naissance à l'abattage, faute de ressources mais surtout par manque d'information.

→ Cheptel ovin et caprin

Pour les petits ruminants, l'élevage est de type villageois. Le petit troupeau, qui peut atteindre 50 têtes, est laissé en divagation pendant la journée à la recherche de nourriture. Ces animaux ne sont

pas encadrés et causent de nombreux dégâts aux cultures de proximité générant en conséquence des conflits. L'essentiel des troupeaux appartient à la race djallonké pour les ovins et la West African Dwarf Goat (chèvre naine de la Guinée) pour les caprins.

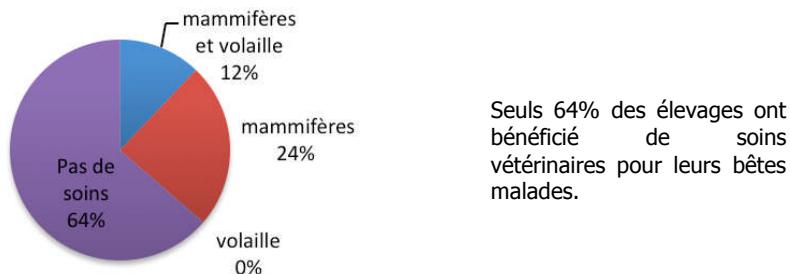
➔ **Elevage avicole**

L'aviculture est aussi de type villageois dans tout le département. Les poules sont élevées en toute liberté et trouvent leur alimentation autour des habitations (insectes et déchets de cuisine). Les poules en saison sèche peuvent aussi être responsables de dégâts sur les cultures, en particulier sur les pépinières.

➔ **Elevage porcin**

Le troupeau porcin est constitué de porcs locaux de type ibérique très rustiques avec des robes variées ainsi que des métis de la race Large white. Ces animaux sont en divagation dans les centres urbains et les villages. Ils sont responsables d'importants dégâts parmi lesquels on cite la destruction des cultures de proximité et des infrastructures d'élevage.

3.2.3 Accès aux soins vétérinaires



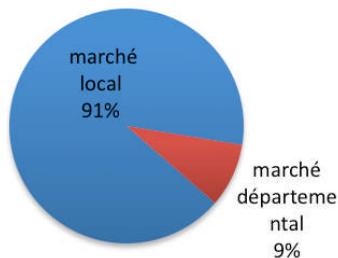
(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 37 : Type de soins reçus par les bêtes malades

Les résultats obtenus au cours de l'année 2010 par la DDE, suivant la nature de l'intervention et les espèces se présentent comme suit:

- 225 ovins et caprins ont bénéficié d'un déparasitage interne ;
- 16 espèces caprines canines ont bénéficié d'un déparasitage externe ;
- 232 volailles ont fait l'objet de la prévention des infections respiratoires ;
- 232 volailles ont été vaccinées ;
- 4 caprins ont bénéficié traitement des plaies.

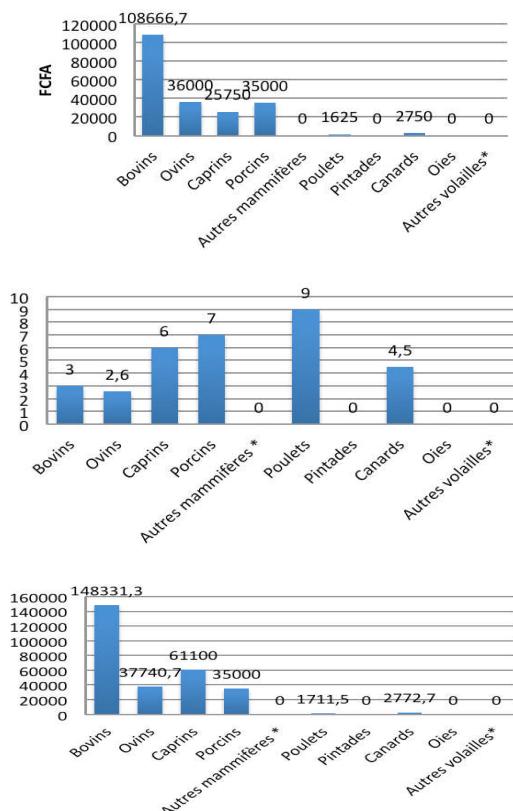
3.2.4 Commercialisation des produits de l'élevage et revenus



La quasi-totalité des animaux sont vendus localement, sur le marché le plus proche (91%) ou à l'échelle départementale (9%).

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 38 : Type de marché de vente des produits de l'élevage



Les prix de vente individuels selon les espèces sont dans la moyenne nationale exceptés pour les bovins qui se vendent à un prix particulièrement intéressant pour les éleveurs. Le nombre moyen de bêtes vendues est relativement faible pour chacune des espèces. On observe toutefois que l'élevage bovin permet de tirer un revenu annuel tout à fait substantiel (près d'1,5 million FCFA). En ce qui concerne les autres productions et au vu des revenus pour le moins modestes, elles ne représentent a priori qu'une activité d'appoint

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 39 : Prix de vente moyen des animaux selon l'espèce (en FCFA), nombre moyen d'animaux vendus au cours des 12 derniers mois et revenus tirés de l'élevage

3.2.5 Actions des acteurs du développement

➔ PRODER-SUD

Aucune activité spécifique en faveur des promoteurs d'élevage n'a été menée par le projet au cours de l'année 2010 et 2011 finissante dans le département de la Lékoumou. Le projet n'a pas encore entrepris la promotion du métayage ovin programmé dans sa zone d'intervention.

➔ PDARP

18 microprojets d'élevage des petits ruminants sont en cours de financement à hauteur de 80 %, les 20 % restants devant être encore débloqués. Les éleveurs partenaires du PDARP bénéficient d'un encadrement de proximité auprès de leur opérateur d'appui conseil.

➔ FSA

Un seul microprojet d'élevage de porcs a été financé par cette institution dans le département de la Lékoumou. L'activité de cet élevage va bon train malgré les difficultés liées à l'alimentation des porcs en stabulation dans une zone où les déchets alimentaires sont presque nuls.

3.3 Pêche

3.3.1 Situation générale de la pêche

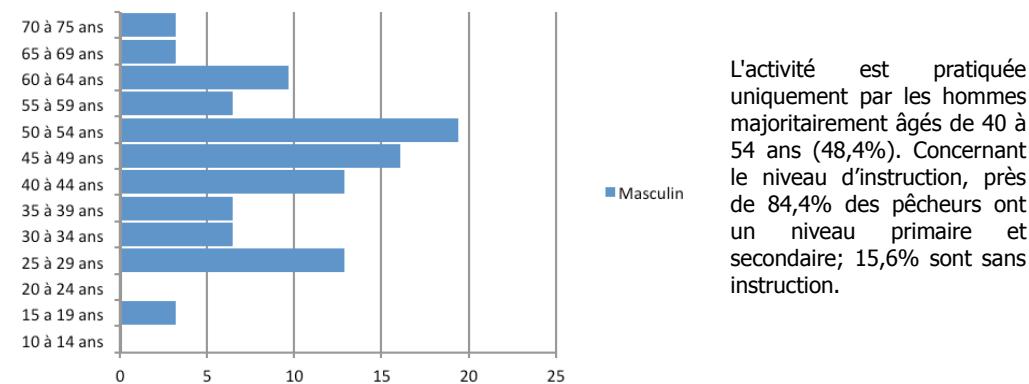
Dans le département de la Lékoumou, La pêche ne constitue pas la principale activité des ménages agricoles, malgré le réseau hydrographique, relativement dense.

A peine 6% de ménages agricoles, soit environ 6800 personnes la pratiquent dans les eaux douces.

Les méthodes de captures utilisées sont rudimentaires et la production, de fait, très faible.

Ce sont généralement des agri-pêcheurs qui pratiquent cette activité: 117 actifs exploitent 75 pirogues et 1080 filets dans les cours d'eau du massif du Chaillu et de la vallée du Niari.

La production de poissons n'est pas quantifiable étant donné le caractère très artisanal que revêt l'activité.



(Source: Enquête ESA 2011)

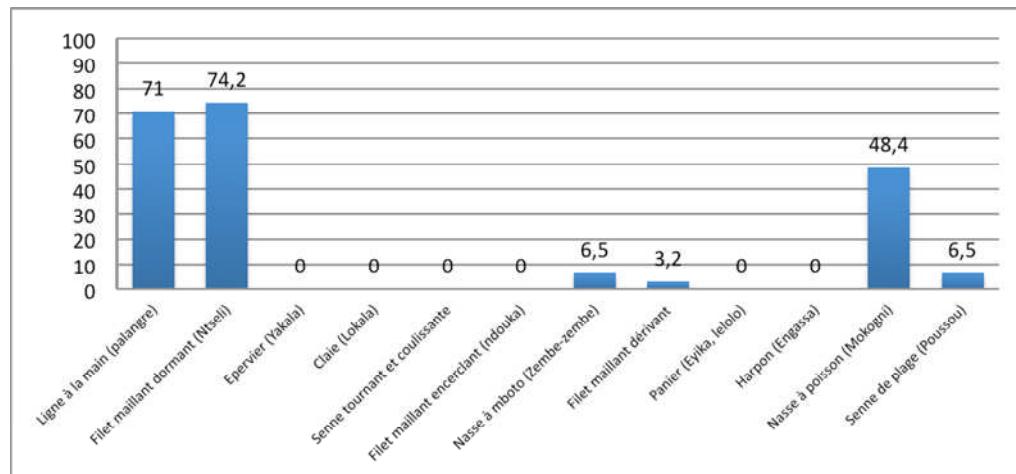
Figure 40 : Pyramide des âges des pêcheurs

3.3.2 Usages et pratiques de pêche

Au niveau de l'organisation des producteurs, l'activité de la pêche se caractérise par l'éloignement et la dispersion des sites de pêche et par l'individualisme des pêcheurs.

Les embarcations, lorsqu'elles existent, se composent essentiellement de pirogues monoxyles à rame de 3 à 4 mètres de long ou de radeaux construits avec des troncs de palétuviers ou de bambou de chine.

Le matériel de pêche utilisé (voir le graphique ci-dessous) caractérise bien les systèmes de pêche en cours dans le département. Les techniques de pêche sont associées à l'utilisation des filets maillants dormants, des hameçons (à la ligne), des barrages, des nasses et des éperviers. L'usage de l'épervier n'est pas très répandu, alors que la technique des barrages est pratiquée dans la majorité des cours d'eau.



(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 41 : Engins de pêche utilisés (en %)

3.3.3 Pisciculture

Quant à la pisciculture, elle possède un important potentiel de développement, cependant entravé par le vieillissement de la souche du *Tilapia niloticus* élevé et la démotivation des producteurs. Elle occupe un nombre très limité de jeunes agriculteurs : seuls 83 exploitants entretiennent de manière irrégulière 230 étangs d'une superficie totale de 550 ares.

Les étangs sontensemencés avec des souches locales peu performantes et les techniques d'élevage ne sont pas maîtrisées. Les poissons sont nourris avec les sous-produits agricoles : arachide, palmiste, épis de maïs, poissons fumés, résidus de boucherie (calcaire), saka saka, farine de manioc (foufou).

La Lékomou compte deux stations piscicoles (Komono et Sibiti) secondaires en total état d'abandon dont le nombre total d'étangs est de 26, couvrant une superficie en eau de 1,07 ha.

Cette contreperformance de la pisciculture est due principalement à l'absence d'une production sécurisée d'alevins de qualité au niveau local et d'une alimentation adéquate malgré la présence de quelques sous-produits agricoles. Le manque de soutien financier et matériel, ainsi que l'absence des services de conseils expliquent aussi cette situation.

3.3.4 Interventions passées et en cours dans le secteur de la pêche et de la pisciculture

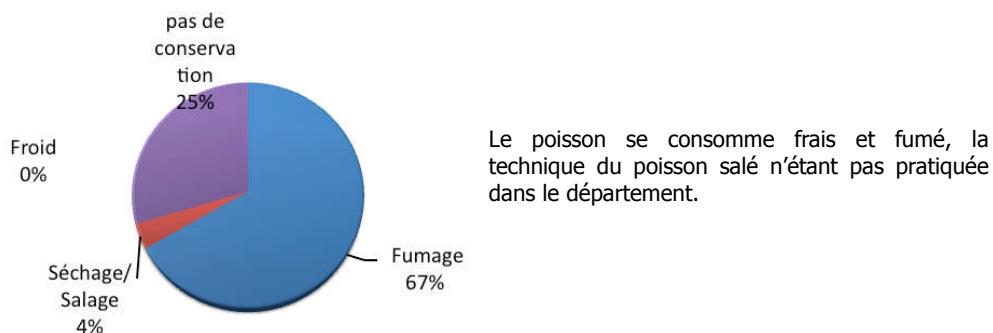
La Direction départementale de la pêche et de l'aquaculture ne peut appuyer les acteurs de la pêche et de la pisciculture au plan technique et financier, faute du personnel qualifié et de moyens financiers.

Ce secteur bénéficie du soutien non négligeable du Conseil départemental de la Lékoumou, notamment à travers le Projet de consolidation et de réconciliation (PCR) mis en œuvre avec le concours de l'Union européenne. Deux groupements pilotes de pêcheurs sont appuyés pour un montant de 20 millions de francs CFA. Il s'agit d'accroître la production journalière du poisson, soit au moins 10 kg par jour et par producteur. Dotés de matériels de pêche, d'une moto et de caisson isotherme, ces pêcheurs consacrent trois (3) jours par semaine à l'activité de pêche.

La commercialisation est assurée par le groupement même à travers la signature d'un contrat établi avec un commerçant local. Le prix de vente du poisson est négocié depuis le campement ; il est généralement vendu à 1000 FCFA le kilo. Chaque groupement a ouvert un compte à la MUCODEC.

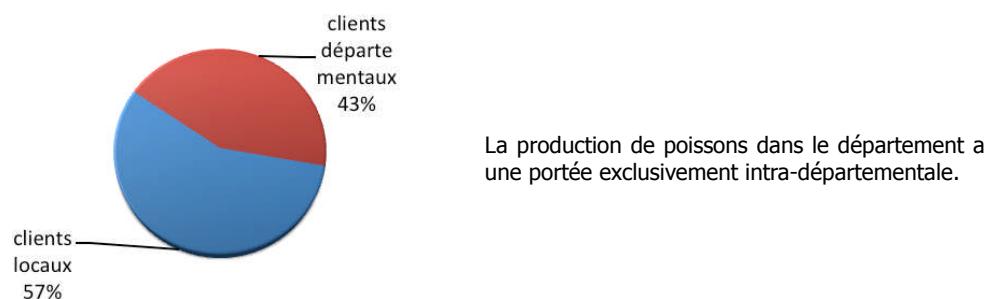
3.3.5 Commercialisation des produits frais

D'une manière générale, le commerce des produits de la pêche n'est pas soumis à une mercuriale. Les prix varient en fonction de la taille, de l'espèce et du mode de conservation ; le poisson frais coûte ainsi plus cher que le poisson fumé. La plus grande partie des captures est vendue aux commerçants venant des grands centres de consommation comme Sibiti, Komono et Zanaga.



(Source: Enquête ESA 2011)

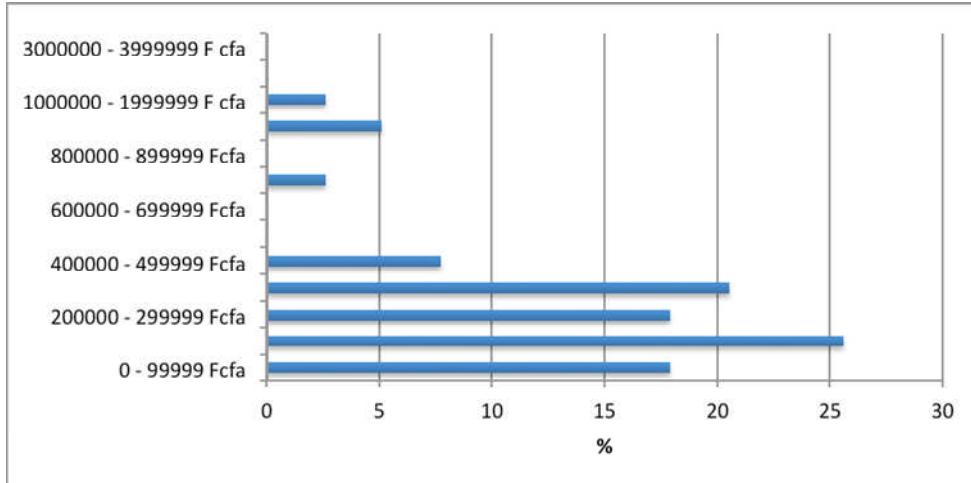
Figure 42 : Modes de conservation utilisés par les pêcheurs



(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 43 : Type de marché

Le tableau ci-dessous présente le profil de revenus des pêcheurs du département. La quasi-totalité génère moins de 400 000 FCFA par an par l'activité de pêche. Comme précisé plus haut, la pêche se combine généralement à une autre activité primaire dans les ménages.



(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 44 : Total des revenus tirés de la pêche au cours des 12 derniers mois

3.3.6 Contraintes et opportunités pour le développement de la pêche et de la pisciculture

Les directions départementales (Agriculture, Pêche, Elevage) doivent être loties de moyens humains et matériels plus importants et instruits de missions claires pour reprendre en main cette question et retrouver ainsi leur rôle premier : celui d'aider, d'accompagner les producteurs.

Des programmes de formation/vulgarisation doivent être mis en place à grande échelle dans le département. Les formations ne peuvent se limiter aux centres urbains du département, il est indispensable que les structures concernées se déplacent partout dans le département pour permettre au plus grand nombre et aux plus isolés – donc à ceux qui en ont le plus besoin – de bénéficier d'un appui.

Parmi les pêcheurs, seuls 6% disent avoir déjà bénéficié de services d'encadrement.

3.4 Forêt

3.4.1 Situation sur la gestion de la forêt

Le département de la Lékoumou est situé dans une zone de grandes forêts de type ombrophile. Il est traversé par l'un des trois (03) principaux massifs forestiers du pays : le Chaillu-Niari ; grand de 3,4 millions d'hectares qui s'étend aussi sur le département du Niari. L'exploitation de ce massif a commencé dans les années 60, avec la mise en service de la voie ferrée COMILOG.

La forêt de Lékoumou est riche en essences dont les plus représentées sont l'Okoumé (70 % du volume sur pied ; la quasi-totalité de la production du pays) et le Limba. Les autres espèces présentes sont : le Dibétou, le Moabi, l'Iломба et le Zingana. Ce massif participe à la production nationale à hauteur de 150.000 m³ grumes/an (21 % de la production nationale). La Lékoumou constitue actuellement l'une des zones où l'exploitation forestière est la plus intensive.

La forêt dans le département de Lékoumou est exploitée par plusieurs entreprises forestières. Celles-ci sont détentrices d'unités forestières d'aménagement qu'elles exploitent pour une exportation de la quasi-totalité de leur production en l'état.

Tableau 4 : Quelques UFA dans le Département de Lékoumou

UFA	Zone de localisation
Sud 10 et Sud 11	Sibiti-Zanaga
Sud 8	Bihoua
Sud 10	Mbéléssé
Sud 7	Louéssé
Sud 7	Dziba-Dziba

La Lékoumou dispose également de réserves naturelles de flore et de faune (*Létili, Ogoôé*) et de forêts mystérieuses à interdits.

3.4.2 Charbon de bois et bois de chauffe

On distingue une grande diversité de PFNL dans la forêt de la Lékoumou, dont les plus commercialisés sont classifiés en 5 principales catégories :

- Les aphrodisiaques, les plantes utilisées dans la magie et les rituels et les plantes médicinales : on retrouve sur les marchés de la Lékoumou, de nombreuses plantes servant à la médecine traditionnelle. Celles-ci sont utilisées pour soigner des maladies courantes telles que l'anémie, la diarrhée, la malaria, les maux d'estomac et les douleurs liées à l'accouchement.
- Les plantes alimentaires : telles que *Gnetum africanum*, *G. buchholzianum* et *Basella alba* ; et les condiments tels que *Piper guineense* et *Xylopia aethiopica*.
- Les plantes utilisées pour la fabrication de boissons (alcoolisées et non alcoolisées) : les espèces dont on tire le vin de palme sont *Elaeis guineensis* et *Raphia vinifera*, auxquelles on ajoute l'écorce de *Garcinia kola* pour renforcer le goût du vin et faciliter la digestion. On trouve aussi couramment dans le commerce une tisane à base d'infusion de *Lippia adoensis*.

- Les plantes utilisées dans les arts et l'artisanat : on utilise les fibres des fruits de Cocos nucifera et les nervures des folioles d'Elaeis guineensis pour la fabrication de balais, alors que les fibres de certaines espèces de Raphia spp. servent à la confection de vêtements traditionnels. La fabrication de chaises en rotin se fait par quelques ateliers spécialisés.
- Les plantes utilisées pour l'emballage des aliments : elles appartiennent à la famille des Marantaceae (Megaphyrum spp., Sarcophrynum spp., Marantochloa, etc.), mais on utilise également les feuilles de Cyrtosperma senegalense et de Palistota spp. (de la famille des Commelinaceae).



Figure 45 : Carte de la situation du découpage forestier dans le sud du Congo (mai 2011)

La carte du découpage du sud forestier est extraite de l'atlas forestier national du Congo mis à jour en mai 2011 par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable avec l'appui technique du WRI.

La légende de la carte forestière est présentée en annexe 6.

Il est remarquable de constater que la quasi-totalité du département de la Lékoumou est attribuée en concessions forestières à des exploitants privés ou pourraient l'être que l'on soit en situation de couvert forestier total ou partiel avec des mosaïques de savanes.

Une concertation étroite entre le MAE et le MEFDD est indispensable pour envisager un développement concerté de cette zone. Ceci d'autant plus que le Projet minier ZANAGA pourra voir le jour prochainement.

4. Environnement institutionnel

Après les troubles sociopolitiques de la dernière décennie, le Congo et particulièrement le Lékoumou connaissent désormais un climat de paix, favorable à l'application des lois relatives au territoire et aux structures s'y référant.

4.1 Services déconcentrés

Pour rappel, l'administration territoriale de l'Etat est organisé en circonscriptions administratives, lesquelles sont : le département, le district, la commune, la communauté urbaine, l'arrondissement, la communauté rurale, le quartier et le village (art.1 décret n°2003-20 du 6 février 2003).

Le département est placé sous l'autorité du préfet, nommé par l'Etat, dont il est le représentant au niveau du département. Le département est une unité territoriale décentralisée étant donné que son exécutif appartient au président du conseil départemental élu par le conseil en son sein. L'influence préfectorale reste néanmoins forte au vu du droit de contrôle des actes des autorités locales décentralisées que peut exercer le préfet. De la même façon, la commune comporte un exécutif et une instance délibérante¹.

Le district, quant à lui, est une portion de département placé sous l'autorité d'un sous-préfet nommé par décret du Président de la République.

A noter également le statut de la communauté rurale : elle se définit comme « une circonscription administrative constituée par un groupement d'habitants d'une même agglomération rurale ayant un niveau de développement caractérisé par la présence d'un minimum d'infrastructures de base et de services publics » (art.24, loi n°3-2003). Elle représente un certain nombre de villages contigus sur un périmètre déterminé. Elle est placée sous l'autorité d'un administrateur délégué nommé par arrêté du ministre chargé de l'Administration du Territoire. Il est placé sous l'autorité directe du sous-préfet du district de son ressort territorial.

Le département de la Lekoumou est doté d'un tribunal de Grande Instance à Sibiti, d'une force publique constituée de la 22e région militaire de défense, de la compagnie de gendarmerie, de la direction départementale de la police nationale, et de la direction départementale de la surveillance du territoire.

Le département est également administré par les services décentralisés regroupés autour du Conseil départemental. Les structures gouvernementales y sont aussi représentées. Il s'agit entre autres de : direction départementale du commerce, direction départementale de l'industrie, direction départementale de l'agriculture, direction départementale de la pêche et de l'aquaculture, direction départementale de l'élevage, direction départementale des travaux publics, direction départementale de l'enseignement primaire et secondaire, direction départementale de la promotion de la femme.

¹ Rochegude A. Plançon C. « Décentralisation, acteurs locaux et foncier », Nov. 2009, Foncier et développement.

4.1.1 La Direction Départementale de l'Agriculture

Elle fonctionne dans le but d'encadrer les agriculteurs du Département et de leur apporter l'appui nécessaire. Cependant, au cours de l'enquête, cette direction étant fermée, aucune information n'a pu nous être fournie.

4.1.2 La Direction Départementale de l'élevage

Elle est la principale institution d'appui aux promoteurs d'élevages dans le département même si les mécanismes de financement de son action ne lui permettent pas d'être effectivement présente sur le terrain et efficace. La DDE comporte 6 services : le service de la production animale, le service de l'hygiène vétérinaire, le service de statistiques, le service de pâturages, le service de contrôle et de la qualité et le service administratif et financier. Elle a les attributions suivantes :

- Participer à l'identification, à l'élaboration et à l'évaluation des programmes de développement ;
- Fixer les objectifs de la production pastorale ;
- Participer à l'organisation de campagnes de surveillance épidémiologique.

4.1.3 La Direction départementale de la pêche

Conformément aux attributions définies par les décrets du 5 Août 2008 portant sur l'organisation et les attributions des directions départementales des pêches et l'Aquaculture, les activités de la Direction Départementale de la Lékoumou vont dans le sens de :

- Collecter des données statistiques sur la pêche et l'aquaculture ;
- Encadrer les activités de pêche et d'aquaculture ;
- Vulgariser des techniques appropriées en matière de pêche et d'aquaculture.

Au 31 Décembre 2010, cette direction comptait 6 agents avec un budget de fonctionnement de 2.800.000 FCFA.

4.2 Enseignement agricole

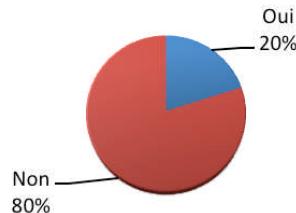
La Lékoumou compte un Lycée Technique Agricole et un Collège d'enseignement Technique Agricole, tous deux à Sibiti. Ils sont toujours en attente d'une réhabilitation. Les effectifs ne sont pas connus.

4.3 Recherche agricole

Il n'y a pas de structure publique de recherche agricole dans la Lékoumou. Le Centre de Recherche Agronomique de Loudima (CRAL) situé à proximité, dans la Bouenza, mène des recherches agronomiques pour la sous-région agro-écologique.

Agricongo mène un programme pilote à Moulimba (près de Sibiti); ses activités précises ne sont pas connues.

4.4 Encadrement, formation, vulgarisation

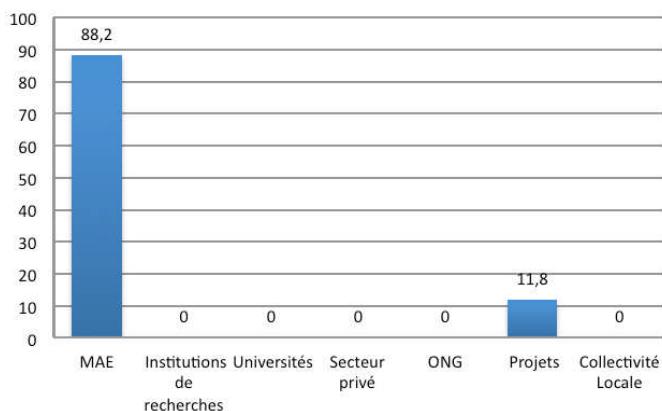


Seuls **20%** des agriculteurs interrogés disent avoir déjà bénéficié de services d'appui-conseil. Ce taux est trop faible.

Dans le département, l'agriculture est pratiquée selon des méthodes culturales traditionnelles malheureusement peu productives. Pour cette raison, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur la formation et la vulgarisation de techniques agricoles innovantes et de semences/boutures améliorées afin de permettre aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements et par là même, leur revenu.

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 46 : Proportion d'agriculteurs ayant bénéficié de services d'appui et d'encadrement (en %)



Chez les éleveurs, le taux de personnes ayant déjà bénéficié de services d'encadrement s'élève à 31%. C'est le MAE qui dans 88,2% des cas a fourni ces services via la Direction Départementale de l'Elevage.

(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 47 : Répartition des organismes ayant offert des services d'appui et d'encadrement (en % d'éleveurs)

4.5 Cadre foncier

Succédant à la « loi révolutionnaire » d'avril 1983 fixant la législation domaniale et foncière (« la terre (...) est la propriété du peuple représenté par l'Etat »), les mutations juridiques de 1992 dans ce domaine réhabilitent la propriété privée.

Actuellement, le dispositif législatif et réglementaire repose sur une série de texte parmi lesquels la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat, la loi n°10-2004 de la même date fixant les principes généraux applicables aux régimes domanial et foncier mais aussi la loi antérieure n°17-2000 du 30 décembre 2000 sur le régime de la propriété privée foncière au Congo.

En théorie donc:

- Le domaine public : Il existe domaine public naturel et artificiel, l'ensemble de ces dépendances étant soumises au régime juridique caractérisé par l'inaliénabilité, l'insaisissabilité et l'impréscriptibilité. Ce domaine peut être occupé par affectation ou autorisation expresse d'occuper, les modalités de ces occupations étant fixées par un décret ad hoc, n°2005-515 du 26 octobre 2005 ;
- Le domaine privée : ensemble de biens immeubles immatriculés au nom de l'Etat ou des collectivités, et des biens vacants sans maître ;
- La propriété foncière : Elle est réglée par le dispositif juridique fixé par la loi n°17-2000. La propriété foncière implique l'immatriculation du terrain et l'inscription des droits réels ;
- Les droits fonciers coutumiers : Il est désormais possible d'établir des certificats provisoires de propriété à partir des droits fonciers coutumiers. Le problème étant que ces documents provisoires sont conçus pour être transformés en titres fonciers, après immatriculation du terrain, celle-ci ne pouvait intervenir qu'après la mise en valeur du terrain. Finalement, il ne s'agit pas d'une validation des droits fonciers coutumiers mais de situer ceux-ci au regard du dispositif de droit commun de la propriété foncière qui est celle d'un titre foncier, sur un terrain immatriculé.

4.5.1 Secteur minier

Il ne s'agit pas pour l'ESA de s'intéresser en tant que tel à l'exploitation minière mais simplement de vérifier dans quelle mesure celle-ci pourrait interagir avec le secteur agricole du département, déjà maintenant sur des sites en exploitation, ou à court, moyen ou long terme sur des projets miniers en cours de préparation. Il existe en effet un potentiel d'exploitation minière dans la plupart des départements du Congo, certains sites seront ouverts, d'autres peuvent ne pas ou pas tout de suite, tout dépendra des prix et de la visibilité de la demande mondiale sur le moyen et long terme puisque les investissements nécessaires sont toujours très importants. Cependant, avec le retour au calme dans le pays depuis une dizaine d'années et une demande mondiale toujours croissante, l'opportunité d'exploiter des sites autrefois délaissés ou d'en rechercher de nouveaux est aujourd'hui d'actualité.

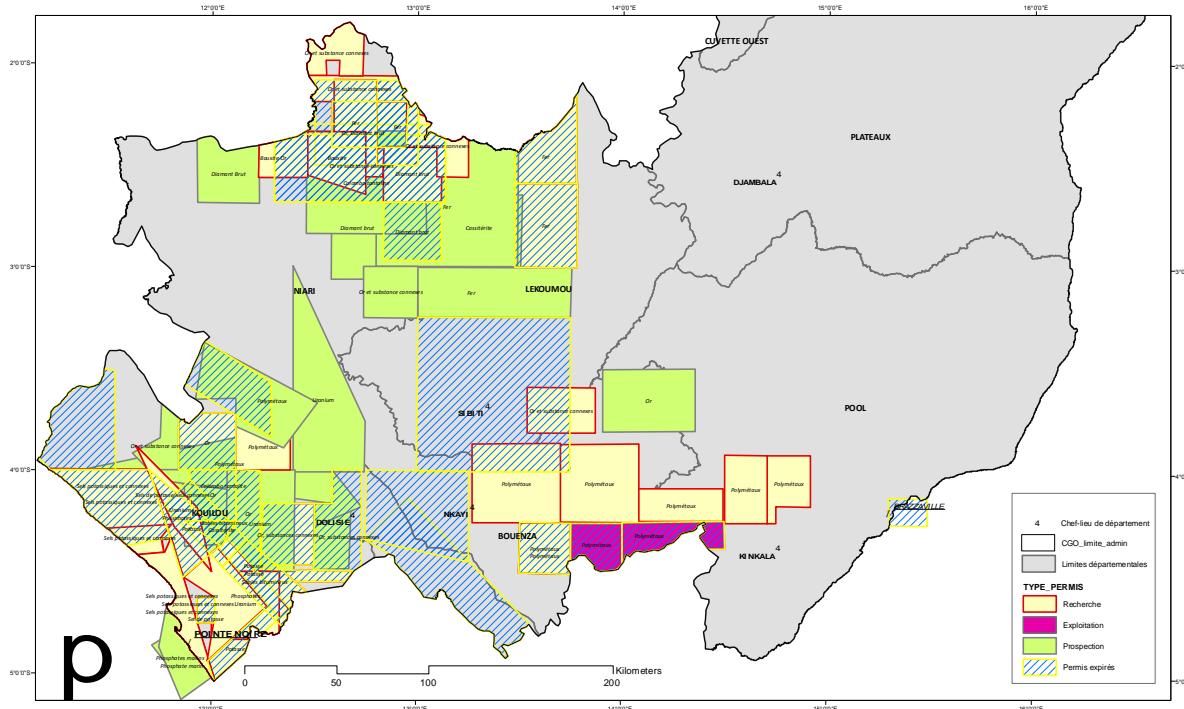
La carte de la page suivante présente la situation des permis miniers dans le département de la Lékomou avec les permis d'exploration, les permis de recherche et les permis d'exploitation. Il faut bien comprendre que seuls les permis d'exploitation présentent un réel intérêt pour l'ESA en termes d'interactions possibles au cours des prochaines années. Les permis de recherche et d'exploration ne donnent pas lieu à de profonds changements ni au niveau de l'environnement physique ni au niveau de l'environnement humain, il ne change pas non plus l'affectation des sols.

Par contre, les permis d'exploitation, ou du moins, les zones sélectionnées pour une mise en exploitation à court terme, peuvent avoir une incidence très importante sur le paysage, sur l'affectation des sols dans la zone et sur l'environnement humain. Cet impact multiforme de

L'exploitation minière est généralement étudié dans le cadre des Etudes d'impact environnemental et social qui sont obligatoires pour les grands projets d'investissement de cet ordre, mais ils ne sont pas toujours nécessairement bien intégrés dans la politique de développement local et régional, notamment du point de vue de l'accroissement de la demande en produits agricoles, en produits d'élevage, de pêche et de produits forestiers. De même, le lancement d'un grand projet minier est également l'occasion de créer ou de réhabiliter des routes d'accès, de créer ou de développer des centres urbanisés, etc.

Dans le cas de la Lékoumou, il faut noter que le projet minier de ZANAGA, conduit par l'entreprise MDP et qui se trouve en ce moment en phase d'étude environnementale et d'étude de faisabilité, est globalement assez avancé. La décision d'exploiter le minerai de fer pourrait être prise d'ici à 2013 et donner lieu, si les études le confirment, à une mise en exploitation en 2017. Dès maintenant, l'entreprise entretient sur le site environ 700 travailleurs, ce chiffre pourrait monter à plus de 8000 lors de la construction puis la mise en exploitation. Le secteur deviendrait alors une zone de concentration humaine importante puisqu'avec les familles des travailleurs et l'ensemble des activités induites et/ou sous-traitées on pourrait avoir entre 60.000, voire 80.000 personnes résidentes. Une telle situation entraîne de fait une augmentation considérable de la demande locale en produits agricoles mais aussi en toutes sortes de produits alimentaires et non alimentaires. Un plan de développement régional devrait être élaboré par le Gouvernement du Congo en étroite collaboration avec l'exploitant minier qui devra quant à lui exécuter son plan de gestion environnemental et social. Dans le cadre de ce plan, il s'agira d'organiser la production agricole, l'élevage et la pisciculture, d'une part, mais aussi toutes les activités d'aménagement nécessaire au bon fonctionnement de ce nouvel espace semi-urbain.

SITUATION DU CADASTRE MINIER DE LA PARTIE SUD DU CONGO
(Juin 2011)



La carte des permis miniers évolue chaque année en fonction du statut et des activités des entreprises concernées selon qu'il s'agisse de « recherche », de « prospection » ou d' « exploitation ».

La situation du cadastre minier de la partie sud du Congo, remise à jour en juin 2011, permet de constater que la grande majorité du département de la Lékoumou est couverte par des permis de recherche et de prospection. Notons que plusieurs permis sont expirés, ce qui sous-entend que les entreprises n'ont pas travaillé ou n'ont pas poursuivi leur travail. Aucun permis d'exploitation n'est accordé dans ce département pour le moment. Le projet Zanaga (fer) est toutefois très avancé.

Figure 48 : Carte de la situation du cadastre minier dans le sud du Congo (juin 2011)

4.6 Finances rurales

La relance de la production et de la commercialisation dans le Département nécessite forcément un meilleur accès à des services financiers adaptés aux besoins des groupes cibles. Actuellement, les paysans et villageois n'ont pas ou très peu accès aux services financiers formels en raison de l'éloignement ou de l'absence d'établissements de micro finance, et surtout du fait des conditions inadaptées imposées par certains réseaux (MUCODEC en particulier). Les tontines et les prêts familiaux sont très présents, mais satisfont surtout des crédits d'urgence sociale et d'opportunité commerciale à très court terme, rarement les investissements productifs.

Les besoins en financement, certes peu exprimés aujourd'hui en raison de la carence d'opportunités de commercialisation, peuvent se matérialiser suite aux actions de désenclavement engagées par l'Etat à travers l'ouverture des routes Sibiti - Zanaga et Sibiti - Komono - Bambama. Il apparaît donc nécessaire d'appuyer la création d'EMF autogérés au niveau villageois et de faciliter l'accès des populations cibles aux EMF existant

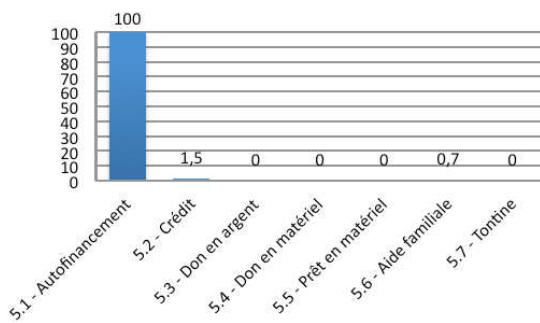
4.6.1 Institutions de microfinance

Il existe cinq structures de microfinances dans le département. Trois ont été visitées. Il s'agit de :

- MUCODEC (Mutuelle congolaise d'épargne et de crédits) basée à Sibiti : le financement des activités agricoles est inexistant du fait de conditions exigées inadaptées aux actifs agricoles.
- CSPD (Crédit solidaire pour la promotion du développement) basé à Sibiti : établissement de micro finance de première catégorie collecte de l'épargne et octroie des crédits pour une durée ne dépassant pas 4 mois ; aucun financement en faveur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche n'a été enregistré dans le portefeuille des crédits pour les mêmes raisons évoquées par les MUCODEC.
- CMEC (Caisse mutuelle d'épargne et de crédits) de Sibiti, Loyo et Mayéyé : mis en place dans le cadre du Projet de développement rural dans les départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékomou et du Kouilou (PRODER); une quatrième caisse est en cours de création à Zanaga. Ces caisses financent des petits crédits à court terme dans le cadre de la commercialisation des produits agricoles et du maraîchage. La CMEC de Sibiti a octroyé des crédits à court terme pour un montant global de 6 950 000 FCFA à 128 sociétaires, soit environ 55 000FCFA par bénéficiaire au taux d'intérêt de 10% par mois.

A noter qu'il n'existe en revanche aucune structure bancaire classique dans le Département.

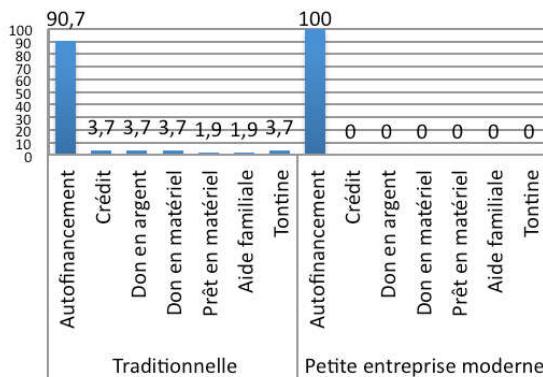
4.6.2 Besoins de financement



(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 49 : Mode de financement des activités agricoles

Le financement des activités agricoles est supporté en majorité par les fonds propres. Cette situation est valable pour les agriculteurs tous niveaux d'instruction confondus.

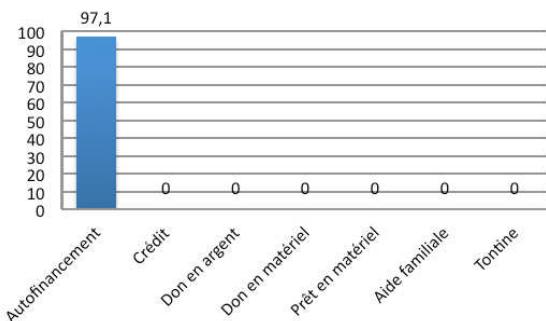


(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 50 : Mode financement des activités d'élevage

Au vu des résultats de l'enquête, les exploitations qu'elles soient traditionnelles ou menée par des petits privés fonctionnent quasiment toutes sur leurs fond propres.

A la marge, notons les autres types d'apport en argent pratiqués dans les exploitations traditionnelles.



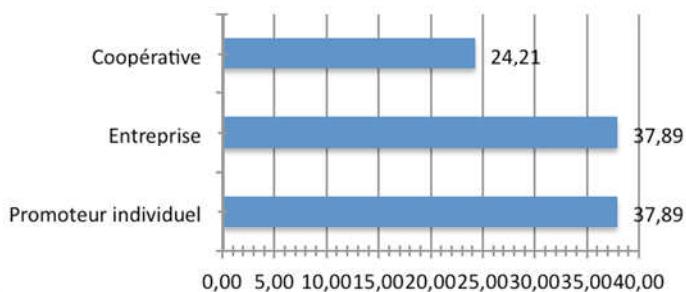
(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 51 : Mode de financement des activités de pêche

Il ressort des résultats de l'enquête que 97% des pêcheurs ont financé leurs activités avec leurs fonds propres.

Il faut par ailleurs noter que, pour cette activité les autres sources de financement sont quasiment inexistantes.

4.6.3 Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA)

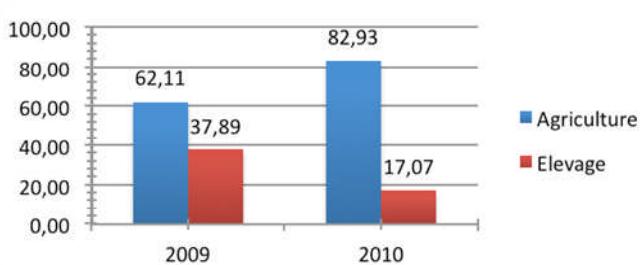


En 2010, le FSA a financé à hauteur de 38% les promoteurs individuels et à 38% les entreprises agricoles.

De même, 24% du total des fonds décaissés ont été accordés à des coopératives.

Source : statistiques du FSA 2011

Figure 52 : Financements alloués par le FSA selon le type de bénéficiaires



Dans le département, le financement des activités a majoritairement porté sur les activités agricoles qui a connu une progression de 33,5% entre 2009 et 2010.

Dans le même temps, le financement des activités d'élevage a connu une baisse de 55%.

Source : statistiques du FSA 2011

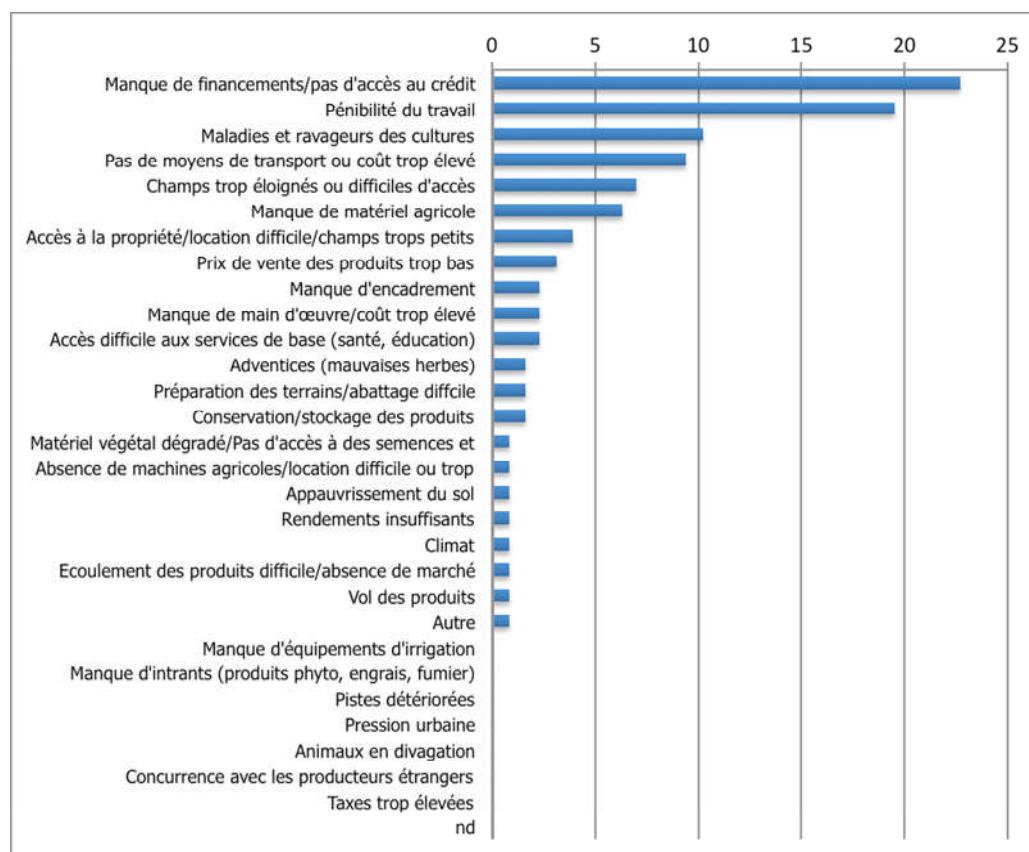
Figure 53 : Financements du FSA par filière

5. Potentiel de développement agricole

5.1 Principales préoccupations et solutions identifiées par les agriculteurs

Les enquêtes ouvertes dans le département de la Lekoumou ont permis de faire émerger les préoccupations et les facteurs de blocages principaux identifiés par les agriculteurs. Il est intéressant de voir que les deux principaux facteurs de blocages, regroupant à eux seuls 40% des voix, sont le manque de financements/accès au crédit et la pénibilité du travail.

5.1.1 Préoccupations

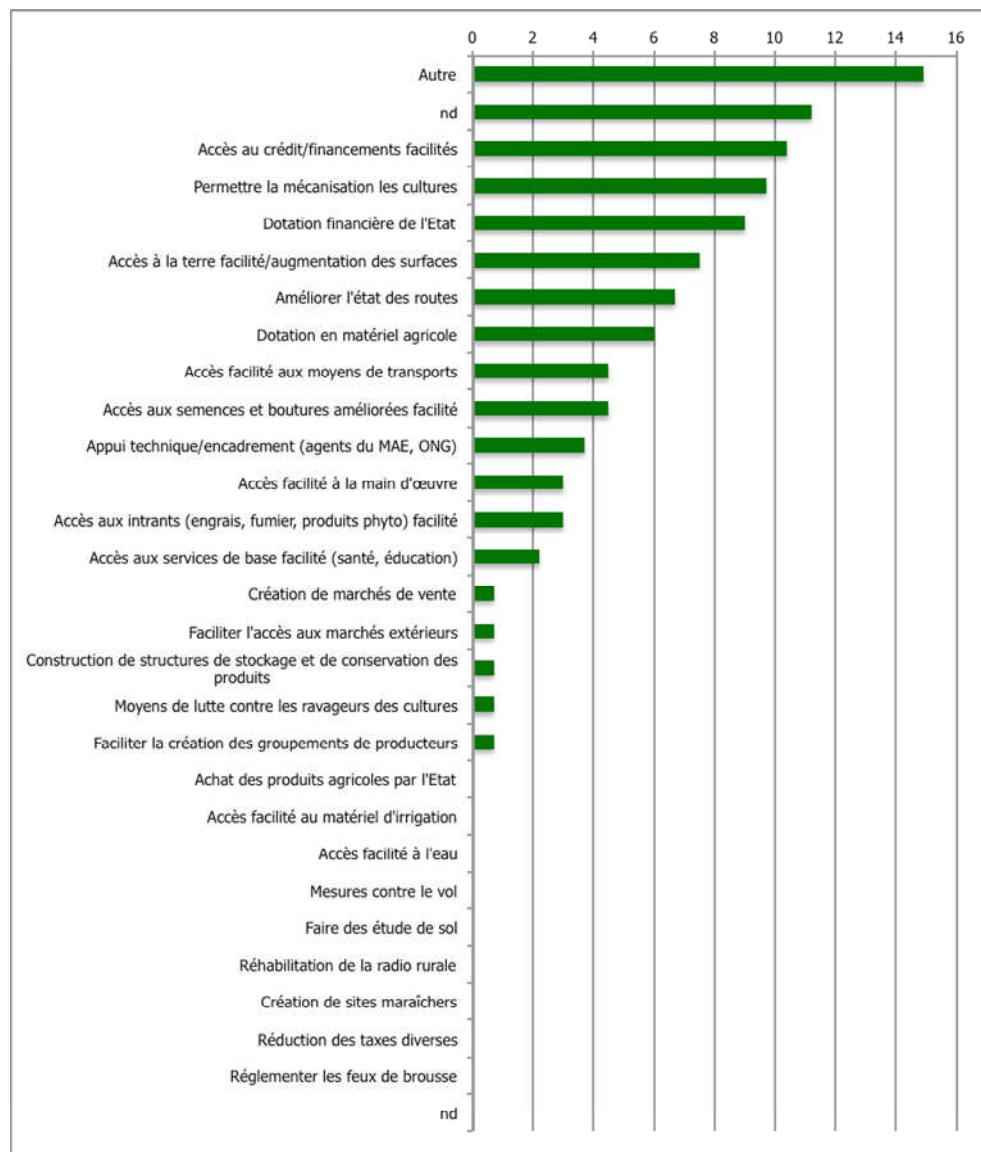


(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 54 : Principales inquiétudes et blocages des agriculteurs du département

5.1.2 Solutions

En toute logique, comme le montre la figure ci-dessous présentant le classement des solutions prioritaires proposées par les agriculteurs à ces problèmes, les agriculteurs demandent des efforts de la part de l'Etat et des partenaires du développement pour faciliter l'accès au crédit et permettre la mécanisation des cultures.



(Source: Enquête ESA 2011)

Figure 55 : Principales attentes des agriculteurs en investissements et appui

5.2 Atouts

Dans le département de la Lékoumou, le potentiel de développement agricole pourrait être tout à fait considérable à l'horizon 2020-2030 du fait des atouts suivants :

- La volonté politique maintes fois déclarée de faire jouer à l'agriculture un rôle important dans la réalisation de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ;
- Des conditions écologiques et climatiques favorables ;
- La disponibilité en terres arables même si une très grande partie est déjà attribuée à des concessionnaires forestiers ; certaines zones de savane peuvent être mises en culture ;
- La disponibilité en terres permet d'envisager des plantations agro-forestières sur une grande partie du département, alliant productions agricoles, fruitières et forestières ;
- Les zones à pentes fortes peuvent être réservées pour les plantations forestières et constituer ainsi un réservoir durable de production de bois de chauffe et charbon de bois ;
- Selon les zones, on peut développer les surfaces et la production de manioc, mais aussi de l'arachide et du maïs ;
- La pêche en rivière est déjà active mais peut être intensifiée ;
- Le potentiel de développement de l'élevage est assez limité pour les bovins, mais il pourrait être développé pour les ovins et les caprins pour la viande ;
- Les zones de transition forêt-savane permettent d'envisager un développement de la culture du palmier à huile avec des variétés adaptées à des saisons sèches assez longues ;
- Des espèces adaptées aux terrains pauvres et semi-arides peuvent être développées à une échelle industrielle dans les immenses zones non-exploitées.

5.3 Contraintes

Les contraintes de développement de l'agriculture dans la LEKOUMOU ont été décrites tout au long de la monographie, on retiendra pour résumer :

- Un zonage forestier qui a attribué des concessions forestières sans distinguer les forêts des savanes, ce qui de fait attribue contractuellement ces savanes aux exploitants alors même qu'elles ne présentent aucun intérêt forestier en dehors de la possibilité de reboiser ;
- Des conditions pédologiques peu propices aux activités agricoles dans certaines zones ;
- L'enclavement des bassins de production qui ne permet pas une commercialisation normale et régulière des produits agricoles ;
- La faible productivité de la majorité des systèmes de production agricole mis en œuvre ;
- Des infrastructures économiques et sociales détruites par la guerre ;
- Les mauvaises pratiques de brulis systématique des savanes arborées ou arbustives et des forêts claires ayant pour effets une dégradation accélérée de la qualité des sols ;
- Réseau routier très dégradé.

Mais aussi :

- Une « culture » ambiante de la population congolaise qui ne considère pas l'agriculture comme un secteur noble où l'on peut orienter ses enfants et ses investissements, privilégiant généralement la fonction publique et le salariat, et sous-estimant la valeur travail manuel ;
- Un mode de tenure des terres réservant une (trop) grande importance aux « propriétaires fonciers » traditionnels, sans titres fonciers, mais incontournables, limitant considérablement la fluidité du marché des terres agricoles à vendre ou à louer ;
- Un système qui ne facilite pas réellement les investissements privés directs ou connexes à l'agriculture, mais qui lui sont nécessaires pour pouvoir se développer ;
- Une population rurale de faible à très faible densité, avec donc peu de bras et généralement aucun moyen d'investissement ;
- Des terres souvent très fragiles, nécessitant des soins appropriées pour produire durablement ;
- Une population rurale souvent de faible niveau scolaire, peu ou mal organisée, ne maîtrisant pas les enjeux du développement agricole et économique ;
- Une confiance dans l'avenir du Congo et dans le secteur agricole privé qui reste encore sans doute trop fragile dans l'esprit des congolais, rendant difficile leur implication en masse dans ces activités.

5.4 Recommandations stratégiques

5.4.1 Aménagement du territoire

- Renforcer le réseau routier du département de la Lékoumou tant du point de vue de la densité que de la qualité pour permettre de circuler en toutes saisons ;
- Désenclaver les différents bassins de production agricole.
- Aménager des zones d'implantation et d'extension agricole autour des sites miniers ;
- Aménager des infrastructures de conservation et de stockage des produits agricoles ;
- Multiplier les infrastructures d'exhaure d'eau potable et d'irrigation ;
- Organiser l'entretien du réseau des pistes agricoles.

5.4.2 Agriculture

5.4.2.1 Agriculture vivrière

- Promouvoir les cultures de rente vivrière (maïs, manioc, arboriculture, riziculture, ...) ;
- Mettre en place des programmes de formation/vulgarisation et appui conseil à grande échelle dans le département, en mesure d'atteindre tous les villages ;
- Promouvoir l'encadrement des organisations paysannes ;
- Amélioration et/ou intensification des systèmes de production agricole ;
- Création des structures de proximité d'approvisionnement en intrants agricoles et matériel de production ;

- Renforcer les moyens matériels et humains des directions départementales (Agriculture, Pêche, Elevage) pour leur permettre de remplir leur rôle d'accompagnement des producteurs ;
- Renforcer les liens de collaboration avec les stations de recherche du CRAL du département pour travailler sur les thématiques à vulgariser auprès des agriculteurs ;
- Multiplier et faciliter la diffusion de matériel végétal sain auprès des producteurs ;
- Faciliter et appuyer les initiatives de création et de développement d'organisation de producteurs en groupements et autres formes d'associations ;
- Promouvoir la mécanisation de l'agriculture avec les techniques de culture minimale préservant la structure et la texture du sol.

5.4.2.2 Agriculture commerciale

- Faciliter la délimitation de zones disponibles pour permettre des investissements agricoles et agro-forestiers à grande échelle sur la base des cartes d'affectation des terres ;
- Faciliter les investissements privés par la libéralisation du secteur et le renforcement de la sécurité juridique des investisseurs et de leurs investissements, sans discriminations daucune sorte ;
- Introduire les méthodes de semis direct, de « culture minimale » et d'aménagement antiérosifs pour l'exploitation mécanisée des grandes surfaces afin de préserver la durabilité des sols ;
- Détaxer tous les intrants et matériels pour l'agriculture ;
- Faciliter l'introduction d'espèces et variétés adaptées aux zones sèches ou semi arides ;
- Faciliter le développement des activités d'appui-conseil aux entreprises agricoles et agro-forestières.

5.4.3 Elevage

- Mettre en place un programme de prophylaxie systématique portant particulièrement sur le contrôle des pathologies vectorielles et infectieuses majeures, et notamment contre la peste des petits ruminants et la peste porcine africaine ;
- Faciliter et appuyer l'installation de nouveaux éleveurs par le métayage et/ou la fourniture de petits équipements et de géniteurs ;
- Assurer un encadrement rapproché des éleveurs à travers des formations ciblées ;
- Installer des CAT capables de produire et diffuser des reproducteurs sélectionnés ;
- Appuyer la production d'aliment de bétail à proximité des zones de production ;
- Faciliter l'accès au crédit agricole.

5.4.4 Pêche

5.4.4.1 En eaux libres de surface

- L'amélioration de la productivité des plans d'eau pour accroître la production halieutique.

5.4.4.2 Pisciculture

- La promotion de la pisciculture commerciale.

5.4.5 Forêt et environnement

5.4.5.1 Forêts naturelles

- Appliquer strictement la réglementation forestière en matière de gestion et d'exploitation des forêts naturelles ;
- Appliquer la législation en matière d'exploitation et de transport du bois-énergie (bois de chauffe, charbon de bois) ;
- Faciliter l'organisation des charbonniers et petits exploitants en groupements et associations.

5.4.5.2 Forêts de plantation

- Favoriser la création et la multiplication des plantations forestières privées, publiques ou d'intérêt collectif ;
- Favoriser la généralisation des zones d'intégration agriculture-foresterie associant des espèces complémentaires pour la production vivrière ou industrielle et la production de bois-énergie et autres services forestiers.

5.4.6 Environnement institutionnel

5.4.6.1 Administration

- Renforcer le personnel des directions départementales en quantité et en qualité ;
- Renforcer le budget de fonctionnement des directions et améliorer leurs taux de décaissement ;
- Assurer de façon régulière la formation continue des agents de l'administration, notamment via un accord de partenariat avec l'institut de développement rural (IDR).

5.4.6.2 Régime foncier

- Faciliter l'acquisition des titres fonciers pour tous ceux qui veulent acheter de la terre ;
- Faciliter la mise en place de baux emphytéotiques sur de longues périodes sur la base d'un barème de prix acceptables en fonction des différents types de sols pour ceux qui veulent louer.

5.4.6.3 Institutions

- Faire connaître les institutions départementales et leur rôle auprès des producteurs ;
- Renforcer les capacités d'encadrement et d'intervention des institutions auprès des populations.

5.4.6.4 Genre

- Conduire des campagnes de vulgarisation agricole adaptées dans les langues locales pour aider les femmes sans formation à améliorer leurs techniques de production ;

- Mener des campagnes d'information pour inciter les femmes à constituer des groupements pour faciliter leur accès au crédit agricole et rural ;
- Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA dans le secteur agricole.

5.4.6.5 Finances rurales

Micro finances rurale

- Promouvoir les établissements de micro crédits de proximité.

Financement agricole

- Faciliter le financement des activités agricoles en assouplissant les conditions d'accès au crédit ;
- Rendre opérationnel le fonds de soutien à l'agriculture.

5.4.7 Commercialisation des produits agricoles

5.4.7.1 Commerce local

- Construire des structures de stockage et de conservation des produits agricoles dans les zones de marché et particulièrement au chef-lieu du département ;
- Faciliter l'organisation de la commercialisation des produits agricoles.

5.4.8 Agro-industries

- Promouvoir le développement des activités de transformation des produits agricoles.

5.4.9 Enseignement agricole et forestier

- Renforcer les CETA et LTA de Sibiti et les doter de moyens matériels et humains supplémentaires pour un enseignement appliqué de qualité.

5.4.10 Recherche agricole, formation et vulgarisation

- Relancer les activités d'encadrement et de formation agricoles via les services des directions départementales et avec l'appui d'ONG locales ;
- Définir les thèmes prioritaires en matière de formation/vulgarisation avec des plans d'action adaptés aux besoins des producteurs locaux ;
- Fixer aux directions départementales des objectifs chiffrés pour la formation des producteurs en termes techniques et organisationnels ;
- Renforcer la collaboration entre les stations de recherche du CRAL et les directions départementales pour définir et mettre en œuvre des campagnes de vulgarisation des résultats de la recherche ;
- Mettre en place un système fiable de production et de diffusion des statistiques agricoles ;
- Préparer la réalisation d'un recensement agricole exhaustif.

6. Annexes

- Annexe 1 : Sources des données /bibliographie
- Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 3 : Déroulement de l'enquête
- Annexe 4 : légende de la carte géologique
- Annexe 5 : Légende de la carte pédologique
- Annexe 6 : Légende de la carte forestière
- Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

Annexe 1 : Source des données / bibliographie

- Rapport d'activités 2010 de la Direction départementale de l'Agriculture.
- Rapport d'activités 2010 de la Direction départementale de l'Elevage.
- Rapport d'activités 2010 de la Direction départementale la Pêche et de la Pisciculture.
- Rapport d'activités 2010 de la Direction Départementale de la Statistique et des Etudes Economiques.

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Liste des personnes rencontrées

NOMS ET PRENOMS	PROFESSIONS	INSTITUTIONS	TELEPHONES
Mr TSIBI Noé Symphorien	Directeur de cabinet du Préfet	Préfecture de la Lékoumou	
KENDE-MOUKOUANGOU Richard NKOMBO Edouard	Directeur départemental de l'agriculture Directeur départemental de l'élevage	Direction départementale de l'agriculture Direction départementale de l'élevage	05 565 96 45 06 680 23 13 05 529 88 91
MBANI Jean Paul	Directeur départemental de la pêche	Direction départementale de la pêche	06 673 19 30 05 560 28 58
NKAYA Athanase	Directeur départemental du commerce	Direction départementale du commerce	
MINEGUE née NZELI-NGOULOU Marie Florence	Directrice départementale de la promotion de la femme	Direction départementale de la promotion de la femme	05 546 84 28
MBOUNGOU Martine	Chef de service administratif et financier	Direction départementale de la promotion de la femme	05 576 88 17
OUTOU MISSOUTOU	Directeur de CSPD	Direction de CSPD (Micro finance)	05 557 72 55
ROCKO-GUERECHON	Gérant MUCODEC Sibiti	Agence MUCODEC de Sibiti	06 657 92 28
MAPA Charles	Président CMEC	CMEC (Micro finance)	06 872 68 16
MOUANDA Gina	Gérante de la CMEC	CMEC	05 669 67 67 06 615 60 63
NGASSAKI Emma	Caissière	CMEC	06 615 60 63
ATNGA-PASSAKA Augustine	Secrétaire particulière	Direction départementale des eaux et forêts	06 679 21 80
MBOUNGOU Charles	Chef de service	Direction départementale de la statistique	05 520 01 09
FOUTIGA Reine	Secrétaire particulière	Société des travaux publics (SIPAM-TP Sibiti)	06 972 63 57
MOUELLE Etienne	Agroindustriel	Unité de Torréfaction	06 813 66 86
KOUBA	Agent MUCODEC	MUCODEC Sibiti	06 987 90 58

Annexe 3 : Déroulement de l'enquête

Après son installation à Sibiti le 13 juin 2011, le superviseur de l'enquête, Jacques Bigala, s'est rendu à la Direction départementale de l'agriculture de la Lékoumou pour y présenter les civilités aux membres du Point Focal du projet ESA du Département et leur présenter l'objet de la mission. Il s'agit des membres suivants :

- Monsieur KENDE MOUKOUANGOU Richard, Directeur départemental de l'Agriculture ;
- Monsieur KOMBO Edouard, Directeur départemental de l'élevage ;
- Monsieur MBANI Jean Paul, Directeur départemental de la pêche et de l'aquaculture.

Après les entretiens avec les membres du Point Focal, le tour est revenu à la concertation avec les présumés membres de l'équipe des enquêteurs. Ils étaient au nombre de cinq (5) dont une femme. Il s'agit de MM MBAYA Simon, NGONO- MBAYA Jacques, MOUFOUMA Jacques Rodrigue, PANZOU Marcel et Madame TSATSA-AFFIANI Cécile.

Ils sont tous agents des directions départementales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de l'aquaculture de la Lékoumou.

Une visite de courtoisie a été faite au Préfet de la Lekoumou représenté par son directeur de cabinet, monsieur Noé Symphorien TSIBI.

Les entretiens se sont poursuivis avec les enquêteurs proposés par les membres du point focal pour subir la formation d'enquêteur. Ils étaient au nombre de cinq (5). Il a s'agit de leur présenter les modalités d'organisation de la sélection des enquêteurs ainsi que de l'enquête sur le terrain.

Après la formation qui été concluante et en raison du volume de l'enquête sur toute l'étendue du département il été décidé, de concert avec les membres du point focal, de retenir comme enquêteurs tous les cinq candidats au lieu de trois comme prévu par le Groupe SOFRECO/CERAPE. Les enquêteurs ont effectué une pré-enquête le jour suivant.

L'enquête qui a commencé à Sibiti et ses environs sur un rayon de 50 kilomètres a connu la participation des cinq enquêteurs. Ceci a constitué la première phase.

S'agissant de l'enquête à l'intérieur du département, elle a fait l'objet de la deuxième phase. Les enquêteurs étaient repartis dans les différentes localités de la manière suivantes :

- Zanaga et ses environs, deux (2) enquêteurs ;
- Komono et ses environs, deux (2) enquêteurs ;
- Bambama et ses environs, un (1) enquêteur ;
- Mayéyé et ses environs, deux (2) enquêteurs. Ici il s'agit des deux enquêteurs qui ont fait l'enquête à Zanaga.

Dans ces différentes localités le montant de per diem attribué aux enquêteurs était fixé conformément aux textes en vigueur applicables aux agents de l'Etat en mission à l'intérieur du département. Les coûts de transport étant différents d'une localité à l'autre.

Le superviseur de l'enquête a eu aussi des entretiens avec certains responsables des administrations publiques et des institutions de micro finances.

Les responsables des directions départementales des eaux et forêts et des travaux publics n'ont pas pu répondre aux multiples sollicitudes du superviseur de l'enquête pour des raisons supposées d'absences de Sibiti. Toutefois, il convient de souligner qu'il existe plusieurs chantiers d'exploitation forestière et de construction de routes dans le département de la Lékoumou. Quant aux institutions de microfinances, le superviseur de l'enquête a eu des entretiens avec les responsables de trois agences établies à Sibiti.

Il s'agit de :

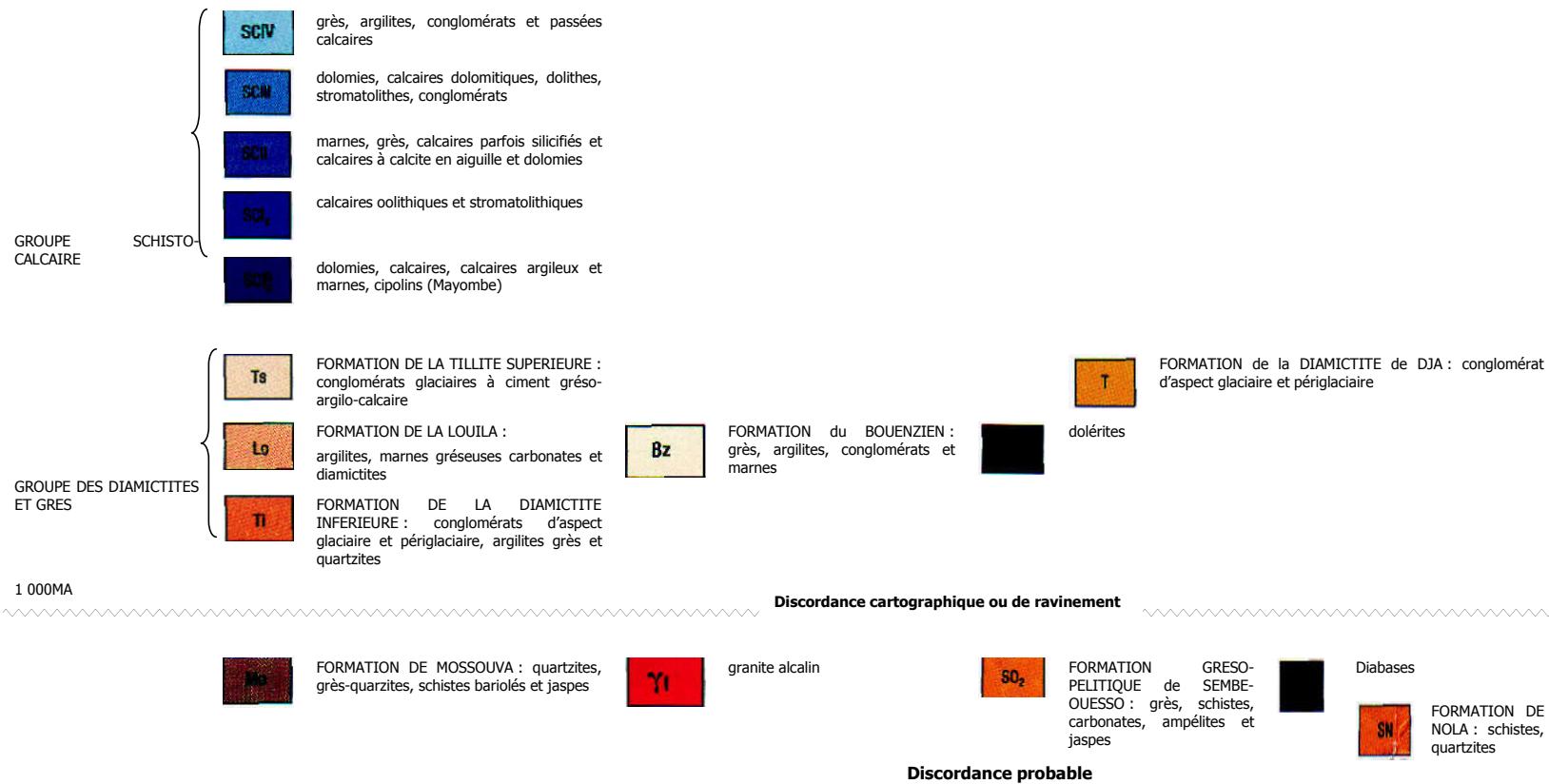
- MUCODEC (Mutuelle congolaise d'épargne et de crédit) ;
- CSPD (Crédit solidaire pour la promotion du développement) ;
- CMEC (Caisse mutuelle d'épargne et de crédit).

Le superviseur de l'enquête a également eu des entretiens avec quelques transformateurs des produits agricoles comme le café et le manioc. Le superviseur a beaucoup bénéficié du concours remarquable des membres du point focal du projet ESA.

Annexe 4 : Légende de la carte géologique

LEGENDE DE LA CARTE GEOLOGIQUE DU CONGO

SEDIMENTAIRE COTIER		NORD DU CONGO		
			alluvions	
PLIO-PLEISTOCENE			alluvions	
	SERIE DES CIRQUES : sables et argiles bariolées		SABLES BATEKE : sables et grès tendres, grès polymorphes surmontés de limons sableux	
CAMPANIEN-SANTONIEN				
	SERIE DE HOLLE : grès, grès marneux, phosphatés argiles et carbonates			
			STANLEY POOL : grès à passées argileuses et marneuses	
	SERIE DE CONTACT DU MAYOMBE : marnes et grès conglomératiques parfois surmontés de calcaires			GRES DE CARNOT : Argilites, conglomérats, grès kaoliniques et siliceux
(TURONIEN-ALBIEN)				
APTIEN				
SERIE ANTE SALIFERE				
			Discordance angulaire	
GROUPE GRESEUX	SCHISTO-		FORMATION DE L'INKISSI Grès feldspathiques, arkoses et conglomérats arkosiques	
			FORMATION DE LA MPIOKA argilite et grès feldspathiques	
			argilite et grès feldspathiques	
			grès, argilites, conglomérats, brèche du Niari	





ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

— Failles et linéations (levées et déduites)

▼▼▼ Chevauchement

↖ Direction et pendage des couches



0 11 250 22 500 45 000 67 500 90 000

Annexe 5 : Légende de la carte pédologique

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (1)

UNITES CARTOGRAPHIQUES			CONTRAINTE PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL	
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°6 MAYOMBE	Colline et terrasses sur alluvions anciennes		61	Variabilité des types de sol	Topographie	40.7 C %	10.40%	Cultures vivrières, bananier	2a
	Collines sur crétacé gréseux et calcaires		62	Forte variabilité du sol et du relief	Localement sols fertiles	40.7 C	< 10%	Sur les meilleurs sols cacaoyer, cafetier, arboriculture fruitière, cultures vivrières	3 + Ga
	Haute colline sur roches basiques		63	Relief	Localement sols fertiles	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cafetier	4
	Haute colline sur roches métamorphiques (schistes, micaschistes, gneiss)		64	Très forte contrainte de relief et d'érosion	Sols forestiers profonds	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cultures vivrières	6a
	Haute colline sur grés et quartzite		65	Relief fertilisé très fragile		< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°7 BASSIN COTIER	Sables littoraux anciens et récents, localement mangrove et marais		71	Très faible fertilité	Localement sols aptes au cocotier	< 10%	< 10%	Cocotier en bordure de mer très localement maraîchage	6b
	Collines et plateaux ondulés sur sable de la série des cirques		72	Très faible fertilité	Sols forestiers très profonds	< 10%	40-70%	Sylviculture, pâturage extensif	1c + 6b
	Glacis sableux à nappe phréatique		73h	Très faible fertilité, drainage	Localement sols aptes à l'eucalyptus	?	?	Pâturage extensif, localement sylviculture	8b
	Alluvions diverses		73	Inondation, variable texture	Localement fertilité correcte	?	?	Aptitude maraîchère et rizicole à déterminer après étude de la drainabilité	5a + 5b
	Marais		74	Inondation permanente	Richesse en matière organique	< 10%	< 10%	Milieu naturel, pêche, zone difficile à drainer	6c

1^{er} SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2^è SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture, ou élevage intensif.

UNITES CARTOGRAPHIQUES				CONTRAINTE PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL	
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°3 - PLATEAUX ET COLLINES BATEKE ET POOL	Sols sableux associés au grès batéché	Plateaux sablo-argileux		30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	>70%	>30%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisant	1b
		Plateaux sableux		31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	>70%	>70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
		Plateaux ondulés et sableux		31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70%	40-70%	Très localement culture vivrières avec complément fertilisant. Pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
		Plateaux ondulés et versants sableux		31c			40-70%	10-40%		
		Versant sableux		32	Très faible fertilité. Relief	Profondeur du sol	<10%	<60%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de terre	6b
Sols argilo sableux	Colline sur grès schisteux d'INKISI		33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	20-40%	<26%	Localement cultures vivrières, élevage	4	
	Colline sur grès argileux sableux		34	Erosion, fertilité faible	Localement sols sablo argileux profonds	40-70%	10-40%	Culture vivrières. Localement après étude des sols : caféier, palmier à huile	3	
Sol des glacis	Glacis et terrasse sableuse		35	Faible fertilité, localement sol très sableux	Localement sols aptes à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40%	10-40%	Sur sols inondés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c	
	Glacis et terrasse sableuse en partie inondable		35h	Faible fertilité inondable locale		10-40%	10-40%		5a	
Sols sur alluvions récentes	Vallée inondable et massifs terrassée		36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	<10%	Culture vivrière, arboriculture fruitière, pêche	2b	
	Vallée marécageuse		36h	Inondation presque permanente		<10%	<10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b	

PROVINCE PEDOLOGIQUE N° 4 SOCLE DU CHAILLU	Pénéplaine ondulée et collines		41a	Fertilité fragile	Présence de sols mécanisables	>70%	10-40%	Cultures vivrières, caféier, hévéa	2a
	Collines		41b	Fertilité fragile, risques d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40-70%	10-20%	Culture vivrière, caféier et sylviculture	8
	Collines disséquées		41c	Relief, érosion	Bons sols forestiers	10-40%	<10%	Localement cultures vivrières et caféier, forêt de production	4
	Hautes collines		41d	Relief, érosion	Bons sols	<10%	<10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
	Sols associés aux roches basiques		42	Relief, profondeur irrégulière, érosion	Présence de sols fertiles	40-70%	<10%	Culture vivrière, caféier	3

	UNITES CARTOGRAPHIQUE	CONTRAINTE PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL		
PROVINCE PEDOLOGIQUE N° 5 PRECAMBRIEN	Sols argileux sur grès et tillites	Pénéplaines		51a	Fertilité fragile	Présence des sols mécanisables	>70 % 10-40%	Cultures vivrière localement caféier et sylviculture	2a
		Collines		51b	Fertilité fragile risque d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40 -70% <10%	Elevage semi-intensif	3
		Collines disséquées		51c	Relief, érosion	Localement sols relativement fertiles	10-40% <10%	Vocation forestière de protection, intérêt économie variable suivant conditions climatiques locales	4
		Versants à pentes fortes et rellets		51d	Relief, érosion		< 10% <10%		6a
PROVINCE PEDOLOGIQUE N° 5	Sols sur schisto calcaire de la dépression du NIARI	Terrasses		52a	Variabilité des pluies	Humidité atmosphérique Topographie. Fertilité	>70% >70 %	Agriculture moderne mécanisée, canne à sucre, manioc, maïs.	1a
		Terrasses et dépressions inondables		52b	Localement dépressions inondables	Idem 52a en surface pluie réduites	40-70% 10-40%	Elevage semi-intensif : localement agriculture mécanisée	2a
		Plateau ondulés et collines		52c	Erosion	Localement sols relativement fertiles	40-70% 10-40%	Elevage Bovin, localement : agriculture type 52a	3 + 5a
		Collines et dépressions inondables		52d	Profondeur de sol, érosion. Localement hydromorphe		10-40% <10%	Elevage semi-intensif en savane	3
Sols argileux sur schiste	Plateau ondulés		53a	Variabilité des pluies		>70% 40-70%	cultures vivrières et élevage	2a	
	Collines		53b	Risque d'érosion		40-70% <10%	cultures vivrières et élevage, localement riziculture	3	

Etude du Secteur Agricole – République du Congo
Monographie départementale de la Lékoumou

calcaire	Collines disséquées		53c	Profondeur variable et d'érosion		10-40%	<10%	Elevage très intensif, localement cultures vivrières	4		
	Collines disséquées avec sols calcaires		53d	Profondeur variables, relief, érosion, localement pierrosité		10-40%	< 10%	Elevage très intensif	6a		
	Alluvions récentes		54	Profondeur variables pierrosité	Bonne fertilité	<10%	<10%	Elevage, localement cultures vivrières	4		
Sols inondables	Marais		55	Inondation occasionnelle	Bonne fertilité	>70%	>70 %	Culture vivrières, localement arboriculture fruitière, riziculture	1a + 2b		
	Aucune documentation existante sur cette région (Topographie, pédologie, photographies aériennes)		56	Inondation permanente	Richesse en matière organique	?	?	Aptitude au drainage à déterminer	6c		
Région de Divenié			51X	Formation gréseuses argileuses du Précambrien supérieur				Les vocations restent celles des unités 51, 52, 53, mais sont liées à des contraintes de relief. Celles-ci par absence de toute information ont été impossibles à localiser			
			52X	Prolongement de la dépression du Niari (U.C.52)							
			53X	Plateau et collines des formations des schisto calcaire (U.C. 53)							

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (2)

UNITES CARTOGRAPHIQUES				CONTRAINTE PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL	
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°1 – Cuvette congolaise	Sols sur alluvions des vallées principales	Alluvions récentes (inondation temporaire)		11	Inondation hydromorphie	Fertilité moyenne	10-40%	10-40%	Riziculture. Localement culture vivrière	2b
		Alluvions récentes (inondation longue durée)		11h	Inondation très fréquente	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Milieu naturel, pêche, chasse	6c
	Sols sur terrasses récentes plus ou moins inondables			12	Hydromorphie Localement inondable	Topographie plane	40-70%	40-70%	Riziculture. Localement cultures vivrières, caféier avec drainage	2b
	Sols sur alluvions des petites vallées	Alluvions inondables fréquemment marécageuses		13	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement cultures vivrières pêche, chasse	5b
		Alluvions latérales marécageuses		13b	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Sous réserve étude contrôle de l'eau : riziculture	5b
		Prairies flottantes et alluvions marécageuses		13c	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement culture vivrière. Riziculture. pêche	5b + 6c
	Sols des plaines inondables	Plaines temporairement inondables		14	Inondation temporaire Hydromorphie	Topographie plane	?	?	Utilisation potentielle en riziculture à étudier. Forêt de production	5a
		Plaines inondables marécageuses		14h	Inondation permanente	Sol riche en matière organique	?	?	Forêt de production. Exploitation difficile en terrain marécageux	5b + 6c
	Sols des terrasses anciennes	Terrasses anciennes localement inondables		15	Localement hydromorphie	Topographie plane à faiblement ondulée	40-70	40-70	Cultures vivrières. Riziculture. Localement caféier et cacaoyer	3
		Terrasses anciennes non inondables		16	Fertilité fragile	Ressources forestières	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b
		Idem avec dépressions marécageuses		16h	Inondation hydromorphie	Sol riche en matière organique	<10%	<10%	Forêt de production, pêche, chasse	5a

Etude du Secteur Agricole – République du Congo
Monographie départementale de la Lékoumou

PROVINCE PEDOLOGIQUE N°2 PLATEAUX ET COLLINE DU NORD OUEST		Collines		17	Topographie fertilité fragile	Bon sol forestier	10-40%	<10%	Forêt de production	4
	Sur grès les	Plateaux		21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulée	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b
		Versants		21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
		Versants disséqués		21c	Fertilité fragile Relief. Erosion	Bon sol forestier	10-40	<10%	Forêt de production	4
	Sols sur formation schisto gréuese	Colline sur formation gréuese		22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	10-40%	Forêt de production,	4
		Pénéplaines ondulées et collines		23b	Relief profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	<10%	Vivrier, localement caféier, cacaoyer	3
		Colline disséquée et colline à relief non identifié		23	Relief profondeur irrégulière	Possibilité de sol, type 23b, 24	10-40%	<10%	Forêt de production localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4
		Sols sur alluvions localement marécageuses		26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a
		Sols des plaines inondables localement marécageuses		27	Inondation hydromorphie	Ressources forestières	?	?	Zone dépourvue de données pédologiques : aptitude rizicole à identifier	5b

		21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulé	> 70%	> 70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation, forêt de production	1b
		21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
		21c	Fertilité fragile Relief, érosion	Bon sol forestier	10-40%	< 10%	Forêt de production	4
		22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	40-40%	Forêt de production	4
		23b	Relief, profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	< 10%	Vivrier, localement caféier, cacaoyer	3
		23	Relief, profondeur irrégulière	Possibilité de sol type 23b, 24	10-40%	< 10%	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4
		24	Relief, profondeur pierroisé	Bonne fertilité	40-70%	< 10%	Culture vivrière d'autosubsistance localement caféier, cacaoyer après prospection des sols favorables	3
		25a	Fertilité fragile	Topographie	40-70%	10-40%		2a
		25	Relief	Possibilité de sol, type 25a	10-40% ?	10-20% ?	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	2a+4
		25d	Relief, profondeur du sol	Ressources forestière	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
		26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a
		27	Inondation hydromorphie	Ressources forestière	? ?	?	Zone dépourvue de données pédologiques aptitude rizicole à identifier	5b
		30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisation	1b
		31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c

		31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70%	40-70%	Très localement cultures vivrières avec complément fertilisation, pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
		31c			40-70%	10-40%		
		32	Très faible fertilité, relief	Profondeur des sols	< 10%	< 10%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de forêt	6b
		33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	10-40%	< 10%	Localement cultures vivrières, élevage	4
		34	Erosion, fertilité	Localement sol argileux profonds	40-70%	10-40%	cultures vivrières localement après études des sols : caféier, palmier à huile	3
		35	Faible fertilité localement sol très sableux	Localement sol apte à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40%	10-40%	Sur sol exoridés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c
		35h	Faible fertilité inondation locale		10-40%	10-40%		5a
		36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	< 10%	Cultures vivrières, arboriculture fruitière, pêche	2b
		36h	Inondation presque permanente		< 10%	< 10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

Annexe 6 : Légende de la carte forestière

(source: Atlas forestier du Congo – MEFDD – WRI / mai 2011)

Légende		
Localités	Domaine Forestier Permanent	Hydrologie et végétation
<ul style="list-style-type: none"> ■ Capitale d'Etat ■ Chef-lieu départemental ● Chef-lieu de district 	Unité forestière d'exploitation (UFE) <ul style="list-style-type: none"> ■ Attribuée en Concession Forestière : Plan d'aménagement approuvé ■ Attribuée en Concession Forestière : Non aménagée ■ Non attribuée ■ UFE Oubangui Tanga : 	Réserves et aires protégées <ul style="list-style-type: none"> ■ Parc National ■ Réserve de Biosphère ■ Domaine de protection absolue ■ Réserve communautaire ■ Réserve de faune ■ Zone de protection
Infrastructures		<ul style="list-style-type: none"> ■ Cours d'eau ■ Forêt dense humide ■ Forêt marécageuse ■ Non forêt
<ul style="list-style-type: none"> — Chemin de fer — Route publique principale — Route forestière principale 		

Surfaces administratives attribuées par compagnie forestière

Nom de la compagnie	Nbe concessions	Surface administrative (en ha)
ADL	1	41 000
ASIA CONGO INDUSTRIE	4	643 934
BOIS KASSA	1	105 000
BPL	1	199 900
BTC Sarl	2	88 520
CIB	4	1 309 168
CIBN	2	574 458
CITB QUATOR	1	33 560
COFIBOIS	2	56 200
CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY	1	635 812
Entreprise Christelle	1	568 520
FORALAC	4	624 860
IFO	1	1 218 080
LIKOUALA TIMBER	2	525 500
MOKABI	1	583 000
NOUVELLE TRABEC	2	246 072
SADEF-CONGO	1	43 612
SCTB	1	674 600
SEFYD	1	574 026
SFIB	1	70 810
SICOFOR	4	650 758
SIFCO	1	621 120
SIPAM	1	164 710
SOFIA	1	510 920
SOFIL	1	275 710
SPIEX	1	89 475
TAMAN INDUSTRIE	1	321 840
THANRY-CONGO	1	461 296
WONG SAM Company	1	706 452

Domaine Forestier Permanent, synthèse

	Nombre	Superficie continentale (ha) ^a	Proportion (%) ^b
Unité forestière d'exploitation	64	16 169 702	47,1
Attribuée, dont...			
...plan d'aménagement approuvé	44	12 639 267 ^c	36,8
...sans plan d'aménagement	7	3 670 276 ^c	10,7
Non attribuée	37	8 968 992	26,1
UFE : Zone de protection Oubangui Tanga	19	2 377 596	6,9
UFE : Zone de protection Oubangui Tanga	1	1 152 838	3,4
Réserves et aires protégées	16 ^d	3 638 388 ^e	10,6
Parc national	3	2 185 813 ^e	6,5
Réserve de Biosphère	1	133 656	0,4
Domaine de protection absolue	1	180 732	0,5
Réserve communautaire	1	460 253	1,3
Réserve de faune	4	420 470	1,2
Sanctuaire	3	213 546	0,6
Domaine de chasse	2	43 833	0,1
Total		19 808 090 ^e	57,7

a. Calculée par SIG

b. Pourcentage de la surface continentale totale SIG du pays (34 342 656ha)

c. Dont 85 300ha chevauchent le Parc National de Conkouati-Douli

d. Comprend également la Réserve Forestière de Patte d'Oie (Brazzaville)

e. N'inclut pas 118 000ha situés en zone maritime (PN Conkouati-Douli)

Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

Etude du Secteur Agricole- Congo (ESA-Congo)

Rapport sur les ateliers de restitution et de discussion des monographies agricoles dans les départements de : Lekoumou, Niari et Bouenza

Du 09 au 19 Octobre 2011

Contexte et justification

Par Note de service n° 1382 / MAE / CAB du 07 Octobre 2011, Ministère de l'agriculture et de l'agriculture et de l'élevage, portant sur la mise en œuvre du projet de l'Etude du Secteur Agricole (ESA), et stipule que les experts du Groupement SOFRECO-CERAPE sont chargés d'organiser les ateliers de restitution et de discussions des projets de monographies agricoles des départements du Congo, s'inscrit le présent rapport sur les ateliers organisés dans les départements de la Lekoumou, du Niari et de la Bouenza.

Ces ateliers ont été organisés, respectivement, les 12, 14 et 17 octobre 2011. Ils étaient animés par les experts du Groupement SOFRECO-CERAPE suivants :

- 1 – Jacques BIGALA, Chef de mission ;
- 2 – Constant MAKOUZEZI.

Le transport dans ces trois départements a été effectué par camion appartenant au projet. Le chauffeur était le chauffeur affecté au projet en la personne de Monsieur Serge LOUMOUAMOU.

Méthodologie de travail

L'approche méthodologique de travail utilisée a consisté à :

- Entretenir et mettre en place le programme de travail avec les membres des points focaux : directeurs départementaux de l'agriculture, directeurs départementaux de l'élevage et directeurs départementaux de la pêche et aquaculture ;
- Présenter les civilités aux autorités politiques et administratives, notamment, au niveau des préfectures et conseils départementaux ;
- Distribuer les invitations aux participants (un jour avant) ;
- Identifier et confirmer les salles où se tiennent les ateliers ;
- Identifier et confirmer les restaurants pour les buffets.

Déroulement de l'atelier de restitution et de discussion de la monographie du département de la Lékoumou

Il convient de signaler ici que l'atelier s'est tenu à Sibiti, chef lieu du département de la Lekoumou, le 12 Octobre au lieu du 11 octobre comme l'indique le calendrier. La raison de ce changement de date est dû au fait qu'il y a eu le 11 octobre la tenue de l'atelier sur l'environnement, organisé par le Ministère de l'économie forestière et auquel les cadres de toutes les administrations départementales ont pris part.

Sur trente (30) participants invités à l'atelier, 28 participants étaient présents (voir liste en annexe). Après la cérémonie d'ouverture de l'atelier par le Directeur départemental de l'agriculture et la présentation de la monographie sur Power Point par les experts du Groupement SOFRECO-CERAPE, plusieurs contributions ont été apportées par les participants. Les débats ont abouti aux résultats suivants :

1 - Volet agriculture

Amendements de la monographie

Enseignement agricole

- Au lieu de : Pas de collège agricole ;
- Dire : Il existe un collège technique agricole et un lycée technique agricole à Sibiti.

Recommandations stratégiques

- Au lieu de : Promouvoir les cultures de rente vivrières ;
- Dire : Promouvoir les cultures de rente et les cultures vivrières.

Ajouter aux recommandations, la recommandation suivante :

- Promouvoir les unités de production agricoles ;
- Faciliter le financement en amont (production) et en aval (commercialisation et transformation) de l'agriculture.

Agro-industrie

Au lieu de : Pas d'agro-industrie ;

Dire : Existe un peu de l'agro-industrie dont l'expérience est à exploiter. Car, il existe de moulins de transformation de manioc, de l'arachide et du café bien que la méthode soit encore sémi-artisanale.

2 – Volet élevage

Recommandations stratégiques

Ajouter la recommandation suivante : Créer les unités de production d'aliments de bétail pour réduire les coûts de production.

Autres commentaires

Au niveau de groupements de producteurs, le nombre de groupements d'éleveurs ne peut-être supérieur à celui des agriculteurs car il n'y a que 18 groupements d'éleveurs dans le département comparativement au secteur de l'agriculture qui est en fort élan de développement.

3 – Volet pêche et aquaculture

Le directeur départemental de la pêche et aquaculture a appuyé les résultats de l'enquête pour avoir fait participer les agents de sa direction à ladite enquête. Et selon lui, qu'il n'avait pas de pirogues motorisés dans le département.

Autres commentaires

Amendement

Au lieu de : CMEC (Caisse mutuelle d'épargne et de crédits) de Sibiti, Loyo et Mayéyé,

Dire : CMEC (Caisse mutuelle d'épargne et de crédits) de Sibiti, Loyo, Mayéyé, Komono et Zanaga.

Les participants ont souhaité que, dans le cadre du crédit rural, le financement de la commercialisation soit soutenu par les structures de microfinance installées dans le département. Aussi, il convient de modifier les politiques sur la nature des activités agricoles à financer. L'octroi de crédit devra être accompagné d'une assistance technique et conseil. Le mode d'accompagnement devra donc être défini. En outre, ils suggèrent une collaboration entre le FSA et les directions départementales des MAE et MPA pour un meilleur suivi des producteurs ayant bénéficié un financement du FSA.

Enseignements tirés

- Tenir compte du savoir et des préoccupations exprimées par les acteurs économiques et les autres partenaires au développement locaux ;
- Bonne tenue de toutes les activités grâce à la bonne collaboration avec les points focaux ;
- Informer à temps réel les participants aux prochains ateliers ;
- Améliorer les préparations des ateliers.

Commencé à 9 heures 50, l'atelier de restitution de la monographie de la Lékoumou a pris fin à 12 heures.

Octobre 2011